



# LE DEVOIR

## La Turquie assure ne pas partir en guerre contre la Syrie

Alors que le Conseil de sécurité de l'ONU «condamnait» fermement jeudi soir les tirs des forces syriennes qui ont coûté la vie à cinq personnes mercredi dans le village turc d'Akçakale, le premier ministre de la Turquie, Recep Tayyip Erdogan, obtenait le feu vert du Parlement pour continuer ses représailles militaires contre la Syrie.

Après plusieurs heures de débats à huis clos, l'Assemblée nationale turque — où le parti du chef du gouvernement, Recep Tayyip Erdogan, dispose d'une confortable majorité — a officiellement autorisé le gouvernement à réaliser des opérations militaires en Syrie au nom de la «sécurité nationale».

«Un des meilleurs moyens d'empêcher la guerre est une dissuasion efficace»

M. Erdogan s'est cependant efforcé de rassurer ceux qui ont vu dans cette autorisation le risque d'une dangereuse escalade militaire en affirmant que la Turquie n'avait pas pour objectif de faire la guerre à la Syrie. «Tout ce que nous voulons dans cette région, c'est la paix et la sécurité. C'est ça notre intention. Nous n'avons pas l'intention de déclencher une guerre avec la Syrie», a-t-il déclaré au cours d'une conférence de presse.

Le premier ministre a souligné le rôle dissuasif de la résolution votée par le Parlement, estimant qu'«un des meilleurs moyens d'empêcher la guerre est une dissuasion efficace». «La République turque est un État qui est capable de protéger ses citoyens et ses frontières. Que personne ne s'avise de mettre notre détermination à l'épreuve sur ce point», a-t-il toutefois prévenu.

Le vice-premier ministre turc, Besir Atalay, a pour sa part souligné que la Syrie avait reconnu sa responsabilité dans les tirs de mercredi, qui ont provoqué la mort de cinq civils turcs, et présenté ses excuses. «La partie syrienne admet ce qu'elle a fait et présente ses excuses. Elle assure qu'un tel incident ne se reproduira pas», a-t-il insisté.

Plus tôt, l'armée turque a procédé à une nouvelle série de tirs d'artillerie sur des positions de l'armée syrienne dans les environs du poste-frontière syrien de Tall al-Abyad, juste en face d'Akçakale. La riposte militaire turque, qui a

VOIR PAGE A 10 : TURQUIE

## L'UPAC cible Gilles Vaillancourt

Des dizaines d'enquêteurs ont effectué quatre perquisitions simultanées à Laval, dont une à la résidence du maire et une autre à l'hôtel de ville



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Des policiers de l'UPAC ont perquisitionné à la résidence du maire Gilles Vaillancourt en fin d'après-midi jeudi, à Laval.

BRIAN MYLES

Le maire Gilles Vaillancourt a régné sur les destinées de Laval pendant près d'un quart de siècle pour voir aujourd'hui son héritage politique menacé par une enquête majeure de l'Unité permanente anticorruption (UPAC) dont il est la principale cible.

Environ 70 enquêteurs de l'UPAC ont effectué jeudi quatre perquisitions simultanées à la résidence du maire, à ses bureaux de l'hôtel de

ville, aux services des ressources humaines et de l'ingénierie (tous deux situés au 133, boulevard Chomedey) et au Service des systèmes et technologies (3, place Laval).

M. Vaillancourt n'était pas présent, mais il se trouvait à Laval durant la journée, a confirmé son attachée de presse, Johanne Bournival. Les policiers ont évacué l'hôtel de ville vers 15h30 afin de réaliser la perquisition en toute quiétude. «Monsieur le Maire n'est pas accusé de quoi que ce soit. Tout le monde est surpris de ce qui arrive», a dit

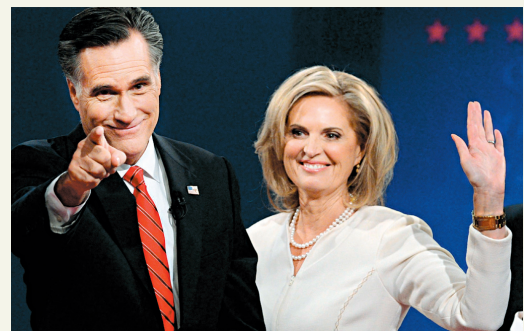
M<sup>me</sup> Bournival sur les ondes de Radio-Canada.

Selon les informations recueillies de source sûre par *Le Devoir*, l'enquête vise en priorité Gilles Vaillancourt, que l'on soupçonne d'obtenir rétribution pour l'octroi des contrats publics dans sa municipalité.

L'enquête a été ouverte en novembre 2010 après que deux anciens députés du Parti québécois, Serge Ménard et Vincent Auclair,

VOIR PAGE A 10 : VAILLANCOURT

### AUJOURD'HUI



**Le monde** › Obama accuse Romney d'avoir menti. «Si l'on veut être président, on doit dire la vérité aux Américains.» Page B 9

**Économie** › Un milliard d'amis sur Facebook. Le réseau social tarde toutefois à traduire sa popularité en dollars. Page A 7

**Actualités** › Décontamination des sites fédéraux: Ottawa met le Québec de côté. Seulement 67 des 1100 sites que le fédéral entend décontaminer sont situés au Québec. Page A 2



Avis légaux..... A 4  
Décès..... B 4  
Météo..... B 9  
Mots croisés..... B 8  
Petites annonces..... B 4  
Sudoku..... A 6



SONY PICTURES

Une scène de *Casino Royale* (2006) réalisé par Martin Campbell, avec Daniel Craig dans le rôle de Bond.

## Bond, James Bond: 50 ans de cinéma

Le 5 octobre 1962, le film *James Bond 007 contre D'No*, un drame d'espionnage tiré d'un roman d'Ian Fleming, prend l'affiche à Londres. Malgré un accueil mitigé, l'agent 007 fait recette. Un demi-siècle plus tard, sa popularité ne se dément pas.

FRANÇOIS LÉVESQUE

Installé à une table de baccara, un homme en costard commande un vodka-martini. «Secoué, pas remué», prend-il soin de préciser. Il s'appelle Bond, James Bond. Au service secret de Sa Majesté et détenteur d'un permis de tuer, il est le plus redoutable espion qui soit. Issu de l'imaginaire de l'écrivain anglais Ian Fleming, un ancien officier de l'Intelligence navale britannique, James Bond voit le jour en 1952 dans le ro-

man *Casino Royale*, mais il doit attendre dix ans avant que l'une de ses aventures, *James Bond 007 contre D'No*, prenne le chemin du grand écran. C'était il y a 50 ans, jour pour jour.

C'est à l'acteur écossais Sean Connery que les producteurs Harry Saltzman et Albert R. Broccoli, des expatriés québécois et américain, respectivement, confient le rôle de Bond. Un patriotisme exacerbé constituant un aspect important du per-

VOIR PAGE A 10 : BOND

## Djemila Benhabib remporte le Prix international de la laïcité

HÉLÈNE BUZZETTI

L'auteure, militante et candidate péquiste défait Djemila Benhabib voit son combat pour la sécularité de l'État récompensé: elle recevra lundi à la mairie de Paris, devant un parterre anticipé de 500 personnes, le Prix international de la laïcité.

Ce prix en est à sa septième édition depuis 2003. Il récompense une personnalité française et une autre de l'extérieur de l'Hexagone qui défend et promeuvent la liberté de conscience et l'égalité des citoyens sans égard à leurs engagements philosophiques ou religieux. Le jury cette année, composé d'une cinquantaine de personnes, était présidé par Charb, le directeur de *Charlie Hebdo*, cette publication qui a récidivé cette année à publier des caricatures du prophète Mahomet dans la foulée des manifestations automnales anti-Occident.

«Je suis très heureuse et très émue aussi de recevoir ce prix de par le fait que c'est un prix important en France donné par un jury prestigieux, et beaucoup de gens que j'admire l'ont déjà eu», explique M<sup>me</sup> Benhabib en entrevue avec *Le Devoir*. «Par exemple, Nadia El Fani, qui a réalisé le film *Laïcité Inch'Allah, qui a été condamnée à mort parce qu'elle a fait ce film.*»

Au nombre des précédents lauréats, on



Djemila Benhabib

VOIR PAGE A 10 : BENHABIB

## ACTUALITÉS

## Décontamination des sites fédéraux : Ottawa met le Québec de côté

LOUIS-GILLES  
FRANCŒUR

Le Québec risque d'hériter de la portion congrue du milliard qu'Ottawa entend dépenser d'ici trois ans dans le nettoyage de ses sites contaminés. Le plan fédéral mettrait notamment de côté le nettoyage de six sites contaminés aux BPC et aux métaux lourds situés dans la réserve de Kahnawake.

Ottawa ne prévoit aucune intervention non plus sur le pire site fédéral contaminé au Québec, qui se trouverait sur l'île au marteau dans le parc fédéral de Mingan. Et le fédéral ne prévoit pas intervenir dans le dossier de la base militaire de Valcartier près de Québec, d'où provient une pollution toxique qui a contaminé la nappe phréatique municipale de Shannon.

Telles sont les conclusions tirées d'une analyse faite à partir de documents obtenus en vertu du mécanisme d'accès à l'information réservé aux députés fédéraux par la députée bloquiste d'Ahuntsic, Maria Mourani. Selon ce bilan qu'elle a présenté jeudi au De-

voir, seulement 67 des 1100 sites qu'Ottawa entend nettoyer d'ici trois ans sont situés au Québec.

Hier, le ministre fédéral de l'Environnement, Peter Kent, a révélé les grands traits de la deuxième phase du Plan d'action sur les sites contaminés fédéraux au coût de 1 milliard. Ce plan a démarré en 2005. Il s'échelonne sur 15 ans et il est doté d'une enveloppe budgétaire de 3,5 milliards. L'inventaire réalisé par Ottawa dénombre 21 000 sites contaminés à travers le pays, dont 2239 au

**Seulement 67 des 1100 sites qu'Ottawa entend nettoyer d'ici trois ans sont situés au Québec**

Québec, 2363 à Terre-Neuve, 3740 en Ontario et 4439 en Colombie-Britannique.

Selon ce bilan, des travaux ont été amorcés dans 1400 sites et sont terminés pour 650 sites. Des évaluations de dangerosité ont été menées sur 9400 sites et elles sont complétées pour 6400. La deuxième phase des travaux, lancée jeudi, mettra l'accent, précisent

les documents d'Environnement Canada, «sur l'assainissement des sites prioritaires».

**Pas au Québec?**

Mais la députée du Bloc québécois doute que cette stratégie s'applique au Québec.

En effet, selon les documents qu'elle a obtenus cette semaine d'Environnement Canada, les sites les plus problématiques du Québec ne font pas partie des interventions planifiées par Ottawa d'ici trois ans. Selon ces documents, le Québec comptait en 2011

quelque 100 sites jugés prioritaires, c'est-à-dire présentant des risques pour la santé publique et l'environnement. De ces 100 sites, ajoute la députée, Ottawa en retient 85 qui exigent dorénavant une action prioritaire. Il a été impossible de savoir, dit-elle, si les 15 sites soudainement disparus de la liste ont été «déclassés» ou nettoyés. Leur nom ainsi que leur emplacement ne lui ont pas été révélés.

Quant au milliard annoncé hier, il ne ciblera au Québec que 67 sites «sans qu'il soit

possible de savoir si ce sont des cibles prioritaires, ce dont on peut douter», ajoute Maria Mourani. Une fois l'analyse de la documentation obtenue, dit-elle, «je suis obligée de constater que les pires ne sont pas dans la liste des priorités».

Ainsi, dit-elle, la décontamination de la base militaire de Valcartier, qui a provoqué la contamination des eaux souterraines de la ville de Shannon, est prévue pour... 2030. Les 13 autres sites contaminés de la Défense nationale au Québec ne font l'objet d'aucun échéancier de nettoyage avant 2023, poursuit-elle.

Aucun échéancier de décontamination ne serait prévu non plus pour les six sites contaminés aux BPC et aux métaux lourds dans la réserve autochtone de Kahnawake. Et Parcs Canada n'a pas prévu de travaux pour les cinq sites situés dans ses parcs et réserves, dont celui du parc du Canal de Lachine et celui de l'île au marteau, situé dans le parc des îles de Mingan même si on y retrouve le pire cocktail de toxique imaginable, conclut la députée.

Le Devoir



ADRIAN WYLD LA PRESSE CANADIENNE

Le ministre de l'Agriculture, Gerry Ritz, s'est fait reprocher de ne pas avoir agi assez rapidement depuis le début de la crise d'E. coli, et de ne pas partager les informations qu'il détient.

**BŒUF CONTAMINÉ**

## XL Foods s'excuse, mais pas Ottawa

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Alors que l'usine XL Foods, à l'origine de la crise d'E. coli qui a suscité le plus important rappel de viande de bœuf au pays, s'est officiellement excusée jeudi, le ministre fédéral de l'Agriculture, lui, a refusé de reconnaître à Ottawa sa part de responsabilité. Plutôt que de parler de son propre rôle, le ministre Gerry Ritz a sans relâche évoqué le travail de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), laquelle a agi «rapidement et de façon responsable», a-t-il martelé.

Talonné sur le sujet depuis une semaine par l'opposition aux Communes, le ministre Ritz a de nouveau fait face à un tir groupé jeudi. Et la pression a monté: le chef néodémocrate a réclamé sa démission.

«Est-ce que le ministre de l'Agriculture est prêt à accepter la responsabilité du système d'autorégulation d'inspection des aliments qu'il a mis en place?», a notamment lancé Thomas Mulcair au ministre Ritz.

La même question lui avait en outre été posée à quatre reprises par un journaliste quelques heures plus tôt, lors d'un point de presse organisé à la dernière minute jeudi midi à 10 kilomètres du parlement.

La réponse a été la même à chaque reprise: le ministre a évité de se prononcer sur son propre rôle, évoquant plutôt le travail des inspecteurs et des fonctionnaires de l'ACIA. «Ce sont des décisions basées sur la science, pas des décisions politiques. Mon travail en tant que ministre est de m'assurer que l'ACIA a la capacité d'agir pour répondre à ce genre de situations quand elles se présentent», a affirmé M. Ritz en point de presse. Des propos semblables ont été martelés aux Communes par la suite, le ministre réitérant que son gouvernement s'assure continuellement que l'agence a les ressources nécessaires pour faire son travail.

Depuis l'écllosion de la crise d'E. coli à l'usine XL Foods d'Alberta, le ministre s'est fait reprocher de ne pas avoir agi ou partagé avec le public les informations qu'il détenait assez rapidement. Les premières traces d'E. coli ont été détec-

tées le 4 septembre. L'ACIA a diffusé ses premiers avertissements le 16. L'usine XL Foods a été fermée le 27 septembre.

«Nous avons agi aussi rapidement et efficacement que possible», a répliqué M. Ritz à ses détracteurs.

**Le ministre savait, affirme l'opposition**

Mais l'opposition n'est pas satisfaite de ces explications. Néodémocrates et libéraux sont convaincus que le ministre connaissait les manquements de XL Foods aux mesures de salubrité exigées par l'ACIA. Et ils l'accusent de ne pas être intervenu pour corriger le tir plus tôt.

«Le problème pour le ministre, c'est qu'il était au courant et informé chaque jour des actions de l'agence et il me semble qu'il doit partager la responsabilité des délais qu'on voit», a dénoncé le chef libéral par intérim, Bob Rae. S'il s'est abstenu de réclamer la tête du ministre, comme M. Mulcair, il a néanmoins demandé comment le ministre pouvait toujours «compter sur la confiance des Canadiens».

L'usine XL Foods a quant à elle reconnu sa responsabilité, dans ses premiers commentaires depuis le début de cette crise en septembre. «Nous assumons l'entière responsabilité pour les opérations de notre usine et les aliments qu'elle produit, lesquels sont consommés par des Canadiens d'un océan à l'autre», a indiqué la compagnie dans un communiqué repris par CTV.

La compagnie dit avoir cru que ses procédures de sécurité étaient suffisantes, mais que cela s'était révélé erroné. XL Foods entend améliorer son système en y ajoutant de la surveillance vidéo et de meilleures méthodes de nettoyage, le tout en collaboration étroite avec des inspecteurs fédéraux.

L'ACIA a de son côté ajouté une douzaine d'autres produits aux quelque 1500 faisant déjà l'objet d'un rappel pour une possible contamination. L'agence fédérale précise que le rappel pourrait s'élargir encore. L'Agence de la santé publique ne fait quant à elle toujours état que de quatre cas confirmés d'E. coli liés aux produits de l'usine albertaine.

Avec La Presse canadienne  
Le Devoir

## COLLÈGE HARRINGTON

## Des étudiants ont reçu une formation bidon

Les cours qu'ils ont suivis ne leur permettent pas de s'inscrire à l'université

LISA-MARIE GERVAIS

Les étudiants qui sont passés par le collège Harrington, une école privée de hockey récemment expulsée de l'abbaye d'Oka, ne sont pas au bout de leurs peines. Car plusieurs d'entre eux ont

reçu une formation collégiale bidon, non reconnue par le ministère de l'Éducation, qui les empêche de s'inscrire à l'université, a appris Le Devoir.

Bernard Lagacé, dont le fils a fréquenté le collège Harrington durant trois ans, est inquiet.

Son fils a raté son admission à l'Université de Moncton où il était promis à un brillant avenir en hockey. La raison? Il est incapable d'obtenir du collège Harrington le relevé de notes pour les quelques cours qu'il y a suivis. Ceux-ci n'ont, de toute façon, pas de valeur aux yeux du ministère de l'Éducation (MELS), a appris M. Lagacé en appelant au ministère.

«Même si mon fils veut étudier dans une université québécoise, ça ne marchera pas. Alors on va essayer de l'envoyer dans une université américaine l'an prochain.»

M. Lagacé précise qu'il a toutefois pu obtenir certaines notes pour les cours que son fils a suivis au collège Marie-Victorin, à sa première année de cégep. Il tente toujours d'obtenir celles pour les cours que son fils a suivis via Cégep à distance la deuxième année, qui fournit des programmes d'enseignement à distance sous l'égide du collège de Rosemont.

Selon nos sources, les parents d'au moins trois autres garçons tentent aussi d'obtenir leur relevé de notes du collège Harrington. Ils n'ont toujours pas obtenu leur dû malgré les nombreux appels et courriels envoyés au directeur du Collège, John Keightley.

**Une équipe de hockey**

Les problèmes ont commencé lorsque le collège a voulu avoir une équipe de

hockey de niveau collégial. Les règles de la ligue du Réseau du sport étudiant du Québec sont claires: pour y accéder, les joueurs doivent être inscrits au cégep dans un établissement reconnu. Or, M. Keightley n'a jamais pu, malgré ses demandes répétées, obtenir du MELS un permis d'enseignement au collégial.

Le Collège a d'abord conclu un partenariat d'enseignement avec le cégep Marie-Victorin, qui devait superviser à distance les études en anglais d'une vingtaine de jeunes. Environ cinq ont réellement obtenu leur diplôme, selon une approximation du cégep. Les autres ont soit échoué des cours, soit été contraints de faire leur deuxième année ailleurs, le cégep ayant mis fin au partenariat après deux ans, en 2011, en raison de la «déficience» de la gestion financière du collège Harrington, a-t-on confirmé au Devoir.

En quête d'un établissement pour finir leurs études collégiales et continuer à jouer au hockey, les étudiants d'Harrington se sont tournés vers Cégep à distance. Or, très peu de cours y sont offerts en anglais et le reste de la formation de ces jeunes a été... assuré par le collège Harrington, qui n'a pourtant jamais eu de permis d'enseignement collégial, disions-nous.

Le Devoir

CIRCUIT D'ATELIERS D'ART  
ET DE MÉTIERS D'ART 2012LA TOURNÉE  
DES  
20INVITATION à vous laisser séduire  
par l'originalité du savoir-faire de  
chaque artiste et artisan. 17<sup>e</sup> ÉDITION

DURANT 4 WEEKENDS À

> 15-16 septembre  
> 22-23 septembre  
> 29-30 septembre  
> 6-7-8 octobre

10 h à 18 h

> MYSTIC  
> BEDFORD  
> STANBRIDGE EAST  
> DUNHAM  
> FRELIGHSBURG  
> ST-ARMAND  
> PHILIPSBURG

www.tournees20.com

Desjardins

SODÉC

Conseil des arts  
et des lettres  
QuébecLA TOURNÉE  
des  
20Sophie  
DOWNS

Membre O.P.Q. et R.C.P.O.S.S.

Psychologue clinicienne

ADULTES · COUPLES  
25 ANS D'EXPÉRIENCE

514-861-0630

VIEUX-MONTRÉAL

## Un divorce ?

M<sup>e</sup> Michel Houle, avocat  
514-845-5545

LOTO QUÉBEC Résultats des tirages du : 2012-10-03

649	05 15 20 25 28 33	39 compl.	49	06 11 24 25 28 49	30 compl.
-----	----------------------	-----------	----	----------------------	-----------

Prochain gros lot (approx.):  
12 000 000 \$

Extra 0731078

LOTO MAX + MAXMILLIONS

CE SOIR, 50 MILLIONS \$ + 2 LOTS DE 1 MILLION \$ (approx.)

En cas de départé entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

Congédié ?  
Voyez  
François Gendron  
avocat  
LL.L., M.A., Ph.D.  
Vieux Montréal 514.845.5545

## ACTUALITÉS

Rendez-vous  
à KinshasaCHRISTIAN  
RIOUX  
à Paris

Dans une semaine, une partie de l'actualité politique canadienne se transportera à plusieurs milliers de kilomètres, dans la capitale de la République démocratique du Congo où se tiendra le XIV<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie. L'occasion ne devrait pas passer inaperçue puisque c'est à Kinshasa que la nouvelle première ministre Pauline Marois fera ses premiers pas sur la scène internationale.

Paradoxe, qui pourrait peut-être devenir un symbole, c'est là aussi qu'elle rencontrera pour la première fois depuis son élection son homologue Stephen Harper. Bref, avant de serrer la pince de son compatriote, M<sup>me</sup> Marois risque de serrer celle de Joseph Kabila, l'hôte du sommet. C'est là aussi qu'elle rencontrera pour la première fois le nouveau président français, 48 heures avant une visite de trois jours à Paris.

Nul doute que chaque œillade et chaque geste de ce trio diplomatique seront scrutés à la loupe. Et avec raison. Ces sommets sont un des rares lieux où le Québec a le droit de parler de sa propre voix à l'étranger. Il y a d'ailleurs imposé depuis longtemps son droit d'intervenir librement sur tous les sujets sans la moindre tutelle canadienne. Le rôle du Québec est d'autant plus important à Kinshasa que ce sommet sera le premier de l'histoire de la Francophonie à adopter une politique de promotion et de défense du français dans le monde. C'est d'ailleurs sur ce sujet que doit intervenir Pauline Marois devant les chefs d'Etat et de gouvernement.

Eh oui, il aura fallu près d'un demi-siècle pour que la Francophonie se donne comme priorité de... défendre le français. Ça semblait évident? Eh bien, ça ne l'était pas! Après les vœux exprimés au sommet de Québec (2008), après la déclaration du sommet de Montreux (2010), après le Forum mondial qui a réuni des représentants des francophones du monde entier à Québec en juillet dernier, nous y sommes enfin. De la fermeté des positions adoptées la semaine prochaine dépendra la capacité de l'OIF d'imposer sa voix dans les organisations internationales, mais aussi d'exiger de ses propres membres qu'ils assument leurs devoirs. Trop de pays membres se soucient en effet du français comme d'une guigne.

Nulle part cet engagement n'est aussi important qu'en Afrique, qui représente déjà le plus grand bassin de francophones du monde. Si tout se passe bien d'ici 2050, 80% des 700 millions de locuteurs de notre langue vivront en Afrique. Or, la démographie seule ne suffira pas à garantir cette évolution. Déjà, la place du français, pourtant en progression, est menacée. Elle l'est par l'affirmation des langues nationales, ce qui est un juste retour des choses. Mais elle l'est aussi par la progression de l'anglais.

C'est pourquoi la tenue de ce sommet à Kinshasa est éminemment symbolique en dépit du fait que le pays n'est pas un parangon de démocratie. Avec ses 80 millions d'habitants, la RDC est en effet le pays le plus peuplé du monde à avoir le français comme langue officielle. Mais ces chiffres ne doivent pas faire illusion. La majorité de la population ne parle pas vraiment le français. Et quand elle le parle, cette connaissance est souvent sommaire. Dans les centres urbains, le lingala et le swahili remplacent de plus en plus le français comme langue véhiculaire. L'anglais est aussi en progression sur le front est, notamment au Rwanda où la langue de l'administration et de l'enseignement public est passée du français à l'anglais. Une décision évidemment catastrophique pour le pays et son système d'éducation. Même à Kinshasa, il n'est plus rare que certaines réunions se tiennent aujourd'hui en anglais. Cette exigence est d'ailleurs souvent le fait d'organisations internationales qui font peu de cas de la langue officielle du pays. Sans un effort massif dans l'enseignement, la formation des maîtres et la diffusion, le français s'étiolera en Afrique.

J'entends malheureusement déjà bâiller une partie de mes lecteurs tant la Francophonie est associée dans leur esprit, souvent à tort, à une forme de ronron politique. Ceux qui parlent ainsi n'ont jamais visité l'un des 225 centres de lecture et d'animation culturelle qu'anime l'OIF en Afrique et en Asie. Ils oublient la place qu'occupe déjà un réseau comme TV5 Monde et celle encore plus grande qu'il pourrait occuper demain.

Mais, au-delà de tous ces défis, la Francophonie souffre d'un handicap qu'elle devra bien surmonter un jour. C'est l'engagement de la France elle-même qui a trop souvent fait défaut. Au-delà des beaux discours, et Dieu sait que le dernier président n'en a pas manqué, le français y est trop souvent considéré comme une langue ringarde alors que le globish snobinard des élites parisiennes serait doué de toutes les vertus de la modernité. Tant qu'on ne combattra pas pied à pied ce préjugé, d'ailleurs aussi présent au Québec, tant que la France se contentera d'une défense du bout des lèvres, la Francophonie demeurera un vœu pieux. Le nouveau gouvernement français a là une belle occasion de se manifester et de rompre avec cette époque où le président faisait de beaux discours pendant que sa ministre de l'Économie parlait anglais avec ses employés.



GRAHAM HUGUES LA PRESSE CANADIENNE

Le ministre responsable du dossier des relations avec les anglophones, Jean-François Lisée, affirme «faire le maximum pour créer un nouveau dialogue».

Lisée sent un « intérêt » de la part  
des anglophones

Sa mission n'est pas aisée, reconnaît toutefois le nouveau ministre

GUILLAUME  
BOURGAULT-CÔTÉ

La mission confiée par Pauline Marois à Jean-François Lisée d'aller rassurer la communauté anglophone n'est pas aisée, reconnaît le principal intéressé. Mais M. Lisée estime qu'il «n'est pas possible de ne pas essayer» de calmer les craintes. Et il affirme que la réception, so far, est bonne.

En entretien avec *Le Devoir* jeudi, le ministre des Relations internationales — et responsable de la Métropole et du dossier des relations avec les anglophones — a soutenu «faire le maximum pour créer un nouveau dialogue». «On va être jugés sur les résultats, dit-il. Mais essayer de changer le ton de la discussion, poser des gestes d'ouverture et de présence, aller rencontrer les intervenants chez eux, ça a été apprécié.»

M. Lisée a rencontré dans les derniers jours plusieurs acteurs importants de la communauté anglophone: les commissions scolaires (*Le Devoir* faisait état mardi d'une rencontre satisfaisante entre les deux), des maires, le Québec Community Groups Network, etc. L'idée est de rassurer les Anglo par rapport à certains engagements péquistes: la nouvelle loi 101, l'accès aux cégeps anglophones, le projet de citoyenneté qui imposera aux nouveaux arrivants une bonne connaissance du français.

Un programme qui n'est pas facile à vendre, dit Jean-François Lisée. Mais le ministre a senti une ouverture durant des rencontres qu'il qualifie de «cordiales». «J'essaie de dédramatiser. La communauté anglophone n'est pas la cible: nous voulons convaincre les allophones d'aller vers le français. Je ne sais pas si cette entreprise pédagogique a été tentée dans le passé, je ne sais pas si c'est possible d'avoir un succès avec ça, mais pour l'instant on a des signes d'intérêt.»

M. Lisée dit que le gouvernement Marois veut «que la majorité francophone soit dans un état de sécurité linguistique, mais que la communauté anglophone et les Premières Nations le soient aussi». Il rappelle que la politique linguistique québécoise a été créée en disant que «le français sera la langue officielle et commune des Québécois, virgule, dans le respect de la minorité anglophone.»

«Comme s'il y avait une règle générale et une exception, s'étonne-t-il. Il n'est pas question pour les Québécois francophones d'assimiler la minorité anglophone: il y aurait donc une façon de dire les choses autrement pour nous permettre d'aborder l'avenir autrement.» D'où l'idée de «sécurité linguistique», qui amène selon lui une relation gagnant-gagnant-gagnant.

«Je suis peut-être naïf, mais j'ai l'impression qu'en posant le problème en ces termes, cela permet de ne plus voir le progrès du

français comme nécessairement menaçant pour l'anglais, et la bonne santé de la communauté anglophone comme nécessairement dangereuse pour la majorité francophone.»

Jean-François Lisée dit que le problème que tente de régler le PQ avec son offensive linguistique est celui de la «mise en minorité des francophones sur l'île de Montréal». Il faut pour cela favoriser une meilleure rétention des familles sur l'île de Montréal, une sélection des immigrants qui avantage les francophiles et différentes mesures pour inciter les allophones à adopter le français comme langue d'usage.

Montréal a mal aux dents...

Cela dit, le ministre responsable de la Métropole a soutenu jeudi que toutes les révélations des derniers jours à la commission Charbonneau sont «un mauvais moment à passer» pour l'image de Montréal, mais que cela sera bénéfique à terme.

«On avait une rage de dent épouvantable, et maintenant on est chez le dentiste, illustre-t-il. C'était le temps qu'on y aille parce qu'il faut extraire la dent malade pour sauver le reste de la dentition. Ça aura le même effet que pour la commission Cliche [1974-1975], qui a d'abord fait mal au Québec avant de rétablir son image.»

Le Devoir

La police sur la piste du sirop d'érable  
dérobé lors d'un vol record

La police a saisi au Nouveau-Brunswick une importante quantité de sirop d'érable qui pourrait provenir du vol — pour un montant estimé à 20 millions de dollars — commis au Québec fin août.

Le sirop a été saisi dans un entrepôt d'une importante société d'exportation, la S.K. Export, à Kedgwick, au Nouveau-Brunswick.

Le sirop a été emporté par la police à bord de 11 camions, a indiqué l'avocat de S.K. Export, M<sup>e</sup> Yvon Arseneau, estimant la valeur de la cargaison à environ 1 million de dollars. Il s'agirait d'une partie seulement du produit du vol commis le 24 août à Saint-Louis-de-Blandford au Québec, estimé au total à quelque 20 millions de dollars.

La Sûreté du Québec s'est bornée à indiquer que cette saisie avait été effectuée «en lien avec le vol» de Saint-Louis-de-Blandford, refusant de confirmer clairement qu'il s'agissait bien du même sirop.

Selon M<sup>e</sup> Arseneau, l'équipe policière ayant opéré au Nouveau-Brunswick comprenait des chimistes, ce qui donne à penser qu'ils ont pu «examiner l'ADN du sirop».

De son côté, une responsable de S.K. Export, Julieanne Bossé Desrosiers, a déclaré qu'elle avait acheté le sirop chez un fournisseur québécois avec lequel elle travaillait depuis plusieurs années. «Nous n'avons jamais acheté du sirop volé», a-t-elle lancé avec amertume, avant d'affirmer que son entreprise était «victime du cartel» québécois, à savoir la Fédération des producteurs acéricoles du Québec.

C'est dans un dépôt mal gardé de la Fédération que des inconnus avaient subtilisé plusieurs tonnes de sirop d'érable, apparemment transféré de barils, dans lesquels il était stocké, vers une citerne.

Avec l'Agence France-Presse  
Le Devoir

GENTILLY-2

Bécancour  
réclame une  
commission  
parlementaire

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Un vent de fronde souffle sur la grande région de Trois-Rivières au lendemain du dépôt d'un rapport défavorable à la réfection de Gentilly-2. Le débat sur l'avenir de la centrale nucléaire n'est pas clos comme le désirerait le gouvernement péquiste, a fait valoir la mairesse de Bécancour, Gaétane Désilets, jeudi.

Furieuse de la décision du Parti québécois de fermer Gentilly-2, l'élue a exhorté la première ministre, Pauline Marois, de convoquer une commission parlementaire chargée de débattre de l'avenir de la centrale nucléaire ainsi que de fournir des précisions sur le plan de diversification économique de la région de 200 millions de dollars qu'elle a promis. «Ce qu'on veut, c'est qu'elle [Pauline Marois] soit cohérente et [qu'elle tienne] une commission parlementaire pour faire la lueur sur tous les chiffres. Alors, politiquement parlant, c'est d'une commission parlementaire qu'on a besoin», a déclaré M<sup>me</sup> Désilets à la sortie d'une rencontre du comité d'actions stratégiques. «Et l'autre grande question: sur quoi sont basés les 200 millions?», a-t-elle poursuivi.

Si le gouvernement se refuse à emprunter cette voie, Gaétane Désilets presse le Parti libéral du Québec (PLQ) et la Coalition avenir Québec (CAQ) — détenant ensemble 69 des 125 sièges de l'Assemblée nationale —, de lui forcer la main.

Le maire de Trois-Rivières, Yves Lévesque, a fait valoir qu'une commission parlementaire pourrait notamment éclaircir ses doutes sur le coût de la réfection de la centrale projeté par Hydro-Québec, c'est-à-dire 4,3 milliards de dollars. Il s'agit d'une estimation exagérée à ses yeux. «C'est ce qu'on entend comme information, même de l'interne: les chiffres sont bons, mais vous avez mis tellement de poids dans cette balance pour en arriver à 4,5 milliards», a dit M. Lévesque à Radio-Canada. «Si vous faites la même chose avec les autres projets, on va arrêter de les faire», a-t-il ajouté.

«Beaucoup de travaux à faire»

Les «faits sont durs», a indiqué jeudi soir le président-directeur général d'Hydro-Québec, Thierry Vandal, répétant que 4,3 milliards seraient bel et bien nécessaires afin de donner 30 années de vie supplémentaires à Gentilly-2. «Les délais sont beaucoup plus longs pour réaliser les travaux [...] et ça prend beaucoup plus de main-d'œuvre pour [les] réaliser», a-t-il affirmé sur le plateau de TVA Nouvelles, montrant du doigt les réfections des centrales nucléaires à Pointe Lepreau au Nouveau-Brunswick et à Wonsong en Corée du Sud.

Plus tôt, le grand patron d'Hydro-Québec s'était assis avec les représentants syndicaux des employés de Gentilly-2, leur réitérant notamment l'intention de la société d'Etat de fermer les portes de la centrale avant la fin de l'année. «Après ça, il y a beaucoup de travaux à faire pour préparer la centrale à une très longue période de dormance avant qu'on fasse le démantèlement. Et ça, ça va employer plusieurs centaines de nos travailleurs», a-t-il fait remarquer.

Par ailleurs, M. Vandal a balayé du revers de la main la proposition du président-directeur général de CANDU Énergie inc., Kevin Wallace, vouant que la société d'Etat conclue «un bail afin que [la filiale de SNC-Lavalin] en assure la réfection, l'opération et, potentiellement, le déclassement».

«Ce n'est certainement pas la firme à qui je confierais beaucoup, beaucoup de responsabilités», a rétorqué Thierry Vandal après avoir rappelé que «la firme» a accumulé les retards dans la réfection de la centrale à Pointe Lepreau.

«M<sup>me</sup> Marois sème le chaos  
au Québec»

Le gouvernement du Parti québécois ne doit pas perdre de vue la perte de «800 employés directs» et de «combien d'emplois indirects», a averti le chef intérimaire de l'opposition officielle, Jean-Marc Fournier. «Ils ont le droit d'être traités avec respect par le gouvernement», a-t-il dit.

Estimant qu'«il n'y a rien qui tient la route», la députée de Trois-Rivières, Danielle St-Amant, juge que «M<sup>me</sup> Marois est en train de mettre le chaos au Québec et particulièrement chez nous». L'élue libérale a appelé à «mettre fin» à «cette improvisation-là» sur les ondes de RDI.

Les dividendes versés par Hydro-Québec au gouvernement pourraient être tirés vers le bas de 1,275 milliard de dollars dans la foulée de l'arrêt des activités de Gentilly-2.

Devant cette diminution des dividendes dans les coffres de l'Etat et aux coûts importants nécessaires à la fermeture de Gentilly-2, la CAQ sommat jeudi le ministre des Finances et de l'Économie de présenter une mise à jour économique et financière. «Moi, là, Nicolas Marceau, je ne l'ai pas vu se déguiser en magicien d'Oz encore. [...] Il faut savoir où on va prendre l'argent. Le retour de l'équilibre budgétaire en 2013-2014, selon moi, ça va être extrêmement difficile de l'atteindre si on continue à improviser comme ça», a dit le porte-parole en matière de finances de la formation politique, François Bonnardel.

Le Devoir

## ACTUALITÉS

## Québec veut insérer des critères verts dans ses appels d'offres

ISABELLE PORTER  
à Québec

La Ville de Québec envisage d'insérer des critères de développement durable dans les appels d'offres qu'elle destine à ses fournisseurs.

Les critères viendraient s'ajouter au pointage actuel. Ainsi, un fournisseur qui a fait moins de kilométrage ou utilisé des produits recyclés pourrait récolter des points supplémentaires. «C'est une politique qu'on veut mettre [en place] dans tous les services de la Ville», explique le conseiller Steve Verret, responsable du développement durable au comité exécutif. «Tous les services de la Ville n'ont pas de politique de dévelop-

pement durable, alors quand vient le temps de s'approvisionner, que ce soit pour un véhicule, du sable ou même du papier de toilette, il n'y a pas de critères de développement durable dans notre politique d'approvisionnement», poursuit-il.

Ce projet ferait partie de la Stratégie de développement durable sur laquelle planche le Service de l'environnement. Sa mise en œuvre interne est prévue pour 2013.

On envisage aussi d'offrir des formations au personnel responsable des approvisionnements pour les amener à réviser les critères, précise la porte-parole, Karine Loranger. L'ensemble est «à l'état de projet» et reste à développer, ajoute-t-elle.

Selon le conseiller Verret, cette initiative qui s'apparente à une loi-cadre a l'avantage de ne rien coûter à la Ville. «C'est pas difficile à mettre en place. Il n'y a pas de budget relié à ça.»

Reste à voir comment on pourra le concilier avec le principe du plus bas soumissionnaire. Au gouvernement du Québec, on utilise la méthode de la «marge préférentielle», sorte de réduction artificielle du prix offert dans la soumission. Cette méthode proposée par le ministère du Développement durable a été suggérée aux différents ministères et organismes du gouvernement pour leurs achats, mais elle n'est pas obligatoire. Prenons l'exemple d'un fournisseur qui offre 140 000\$ pour un service donné, mais a

des points verts en plus. Il pourrait récolter un pourcentage (disons 10%, soit 14 000\$). On évaluerait donc sa proposition comme s'il avait offert le même service à 126 000\$.

L'initiative de la Ville de Québec peut-elle avoir un impact? Alexandre Turgeon, du Conseil régional de l'Environnement, est prudent. «Chaque fois que les villes améliorent leurs façons de faire en développement durable c'est tant mieux, mais ce n'est pas une panacée non plus. Ce n'est pas ça qui va empêcher la Ville de faire des rues trop larges dans les nouveaux quartiers et des développements dépendants de l'automobile.»

Le Devoir

## Projet d'aide juridique au municipal

ISABELLE PORTER  
à Québec

Des organismes se mobilisent pour créer un fonds juridique destiné aux citoyens qui intentent des poursuites contre leur municipalité.

Le projet piloté par Juripop et la Ligue d'action civique doit être discuté lundi lors d'un 5 à 7 dans un restaurant de Québec.

«Il y a un climat d'impunité qui s'est installé dans le monde municipal», explique le président de la Ligue, Frédéric Lapointe. Selon lui, les citoyens sont sans recours lorsqu'ils sont victimes d'abus des municipalités, et le ministère des Affaires municipales est trop timide quand vient le temps de redresser les torts.

«Ce n'est pas pour encourager les citoyens à devenir des plaideurs professionnels», dit-il, mais pour instaurer «une discipline dans le milieu municipal».

Les villes elles-mêmes seraient appelées à financer le fonds annuellement en versant un pourcentage de l'ensemble de leurs frais juridiques. On parle de 1%, mais M. Lapointe reconnaît que c'est «beaucoup».

Alain Fortin, un citoyen de L'Ancienne-Lorette qui a entrepris une croisade contre le maire Émile Loranger, fait partie des instigateurs du projet. «C'est une façon d'équilibrer les forces», dit-il.

Prié de dire si M. Fortin allait recevoir de l'aide du futur fonds, le directeur de Juripop, Marc-Antoine Cloutier, a répondu que ce n'était pas à lui de le dire. Un comité de juristes indépendants serait mandaté pour évaluer les causes et leurs chances de succès.

Il compare la formule à l'Aide juridique, mais au municipal, et ne trouve pas absurde de demander aux villes de payer pour un service qui entraînerait des poursuites contre elles. «Juripop a contesté la loi 78; or on est financés en partie par le ministère de la Justice», fait-il valoir.

Dans certains cas, on se contenterait de fournir de l'information ou de faire de la médiation, ajoute-t-il. «Souvent, les groupes de citoyens ont une certaine perception de la loi. Il ne faut pas tomber non plus dans la théorie du complot.»

Le Devoir

## Traiter ou ne pas traiter l'hypertension légère?

PAULINE GRAVEL

Est-il réellement nécessaire de traiter les personnes qui présentent une hypertension légère dans le but de prévenir un accident cardiaque? Des études de plus en plus nombreuses semblent indiquer l'inutilité de prescrire des hypotenseurs chez les individus légèrement hypertendus dont l'état est stable.

En août dernier, un spécialiste de l'hypertension à l'Université de la Colombie-Britannique, Jim Wright, et des collègues publiaient les résultats d'une méta-analyse vérifiant la pertinence de prescrire des hypotenseurs (qui diminuent la tension artérielle) à des individus qui ne souffraient pas d'une maladie cardiovasculaire mais qui étaient atteints d'une hypertension légère (140 à 159 mm Hg/90 à 99 mm Hg). Leur méta-analyse, qui incluait au total 8912 participants, montrait que la prise de médicaments hypotenseurs ne réduisait pas la mortalité ni ne prévenait l'occurrence d'une maladie coronarienne, d'un accident vasculaire cérébral et d'un accident cardiovasculaire. Qui plus est, 9% des participants avaient dû interrompre le traitement en raison des

effets secondaires indésirables des médicaments.

Cette semaine, une nouvelle publiée dans le *Journal of the American Medical Association* (JAMA) révélait par ailleurs que la prescription de bêta-bloquants, une classe de médicaments hypotenseurs, ne diminuait pas le risque de mortalité, d'infarctus du myocarde, voire d'accident vasculaire cérébral, et ce, autant chez les patients atteints d'une maladie coronarienne, mais dont l'état est stable, que chez les individus qui ne présentent que des facteurs de risque pour cette maladie. Qui plus est, chez ce dernier groupe de personnes, les bêta-bloquants accroissent le risque d'être victime d'une attaque cardiaque et de subir une hospitalisation pour un pontage.

## Pas une surprise

Ces résultats ne surprennent pas le cardiologue Jacques Genest, du Centre universitaire de santé McGill (CUSM), car depuis une dizaine d'années, la plupart de ses collègues ne prescrivent plus beaucoup de bêta-bloquants aux patients atteints de maladie coronarienne

chronique dont l'état est stable et qui ne souffrent pas d'arythmie (des battements cardiaques anormaux), d'insuffisance cardiaque, d'angine ou d'hypertension, quatre pathologies pour lesquelles les bêta-bloquants s'avèrent très efficaces. «L'article est important pour notre pratique parce qu'il nous incite à diminuer le nombre de médicaments prescrits aux patients,

**Diminuer le nombre de médicaments prescrits aux patients «est une bonne chose compte tenu du fait que tous les médicaments ont des effets secondaires»**

ce qui est une bonne chose compte tenu du fait que tous les médicaments ont des effets secondaires», souligne-t-il.

«Pour les patients atteints d'une maladie coronarienne avec athérosclérose qui sont stables, la plupart des cardiologues recommandent d'arrêter de fumer et prescrire l'aspirine pour empêcher la formation de thrombose, et une statine pour abaisser le cholestérol et freiner la formation de plaque d'athérome dans les artères», poursuit le cardiologue,

avant d'ajouter que «l'ajout d'un troisième ou d'un quatrième médicament [comme un inhibiteur de l'angiotensine (une autre classe d'hypotenseurs) et un bêta-bloquant], n'a pas d'effet détectable.»

La réponse à la question de savoir s'il est préférable ou non de traiter une hypertension légère n'est pas simple et unique, déclare le Dr Genest. «Plus la personne présente un risque élevé d'accident cardiovasculaire, plus le traitement pharmacologique aura un effet important sur la réduction de ces événements. Si le patient est diabétique, le traitement hypotenseur s'impose. Par contre, s'il s'agit d'une jeune personne dans la quarantaine dont la tension s'élève à 150/90 et qui n'a pas d'autres facteurs de risque cardiovasculaire, on suggère d'abord de changer son style de vie, d'adopter une bonne diète faible en sodium et en alcool, de réduire son poids et de faire de l'exercice. Par contre, un homme âgé de 75 ans qui vient de subir un pontage aorto-coronarien et dont la tension s'élève aussi à 150/90 bénéficiera d'un traitement hypotenseur», précise-t-il.

Le Devoir

## AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

## AVIS LÉGAUX &amp; APPELS D'OFFRES • HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

**Publications du lundi:** Réservations avant 12 h 00 le vendredi

**Publications du mardi:** Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344 Fax: 514-985-3340 Courriel: avisdev@ledevoir.com

Sur Internet: [www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics](http://www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics)  
[www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres](http://www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres)

## Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

## Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur par tout moyen permettant d'établir son expédition et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION	NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
BARAN Teresa RESTO-BISTROTÈRE 3736, rue Sabrevois Montréal (Québec) H1H 2W8 Dossier: 230-565	1 Restaurant pour vendre avec autorisation de danse	3736, rue Sabrevois Montréal (Québec) H1H 2W8	9268-5312 Québec Inc. BAR R.V. 5901, boul. Monk Montréal (Québec) H4E 3H5 Dossier: 368-670	2 Bars dont 1 sur terrasse et 1 avec spectacles sans nudité (suite à une cession)	5901, boul. Monk Montréal (Québec) H4E 3H5
9063-3918 Québec Inc. L'ADONIS (CABARET J.R.) 1681, rue Sainte-Catherine Est Montréal (Québec) H2L 2J5 Dossier: 278-358	1 Bar avec danse et spectacles avec nudité (suite à une cession)	1681, rue Sainte-Catherine Est Montréal (Québec) H2L 2J5	JASON RUSK L'AMSTERDAME EST 3451, rue Fleury Est Montréal (Québec) H1H 5R2 Dossier: 655-902	Addition d'autorisations de danse et spectacles sans nudité dans 1 Restaurant pour vendre existant	3451, rue Fleury Est Montréal (Québec) H1H 5R2
9232-1798 Québec Inc. LE COIN DE PAPA DAN'S 8090, boul. Langlois Montréal (Québec) H1P 2B9 Dossier: 305-508	2 Restaurants pour servir dont 1 sur terrasse	8090, boul. Langlois Montréal (Québec) H1P 2B9	LIU YE RESTAURANT BONBONNE 4351, avenue Christophe-Colomb Montréal (Québec) H2J 3G5 Dossier: 1047-828	1 Restaurant pour servir	4351, avenue Christophe-Colomb Montréal (Québec) H2J 3G5
9256-9995 Québec Inc. VERSAILLES BAR ET GRILL 7200, rue Sherbrooke Est Montréal (Québec) H1N 1E7 Dossier: 334-276	1 Restaurant pour vendre	7200, rue Sherbrooke Est Montréal (Québec) H1N 1E7	LOLA ROSA PUB DE LA PLACE 1475, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2L 3Y9 Dossier: 2450-112	1 Restaurant pour vendre	4581, avenue Du Parc Montréal (Québec) H2V 4E4
9253-2373 Québec Inc. THANJAI RESTAURANT 4759, avenue Van Horne Montréal (Québec) H3W 1H8 Dossier: 348-599	1 Restaurant pour vendre	4759, avenue Van Horne Montréal (Québec) H3W 1H8	9025-0002 Québec Inc. DE LA PLACE 1475, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2L 3Y9 Dossier: 2450-112	Permis additionnels 2 Bars Changement de pièce de 1 Bar existant	1475, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2L 3Y9

Québec

## AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

## Avis aux participants

## RÉGIMES DE RETRAITE MONTRÉAL

MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÈGLEMENT DU RÉGIME DE RETRAITE DES CADRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL (2<sup>e</sup> PUBLICATION, 1<sup>re</sup> PUBLICATION 17 OCTOBRE 2011)

La Commission du régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal a approuvé une modification au règlement du régime non harmonisé (R-3.1) afin d'effectuer le partage des gains actuariels constatés à l'évaluation actuarielle de 2007 et les gains actuariels constatés dans des évaluations précédentes et qui avaient fait l'objet d'une réserve. Cette modification porte le numéro 11-030. Elle a les effets suivants :

## 1) Pour les cadres (sauf membres de l'état-major) :

Pour les cadres actifs au 31 décembre 1999 ou au 31 décembre 2000 pour qui une rente est en cours de versement ou qui ont droit à une rente différée au 31 décembre 2007 : indexation ad hoc de 4,48% au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Pour les retraités et bénéficiaires au 31 décembre 2007 : indexation ad hoc de 1,34 % au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Pour les cadres actifs de la catégorie A : ajout d'une indexation fixe annuelle de 0,38 % à la formule actuelle, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Pour les cadres actifs des catégories B et C : augmentation de la rente versée à compter du 65<sup>e</sup> anniversaire.

## 2) Pour les membres de l'état-major :

Amélioration de la formule de la rente, pour les participants actifs et pour certains retraités et bénéficiaires, pour la participation avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009, selon le maximum entre :

- la rente déterminée selon la formule actuelle et
- la rente déterminée en utilisant pour chacune des années reconnues, 1,95 % du meilleur traitement indexé.

De plus, la prestation de raccordement est modifiée pour être égale à 2,42 % du meilleur traitement indexé pour chacune des années reconnues moins la rente viagère.

Le texte du Règlement (R-3.1) et celui de sa modification (11-030) peuvent être consultés :

- au Bureau des régimes de retraite de Montréal, Division du secrétariat des commissions, 155, rue Notre-Dame Est, bureau 004, Montréal H2Y 1B5

- sur le site Internet du Bureau à [retraitemontreal.qc.ca](http://retraitemontreal.qc.ca) sous la rubrique de gauche : « Les régimes de retraite », puis sous « Règlements ».

Pour information, vous pouvez communiquer par courriel avec la Division de la gestion des rentes à : [regimeretraite.cadres@ville.montreal.qc.ca](mailto:regimeretraite.cadres@ville.montreal.qc.ca)

Montréal, le 5 octobre 2012

**QTMG**  
HUISSIERS DE JUSTICE  
700-22-02519-117 COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL dem. c. YVON LEDUC déf. Vente par huissier le 19 octobre 2012 à 10h00 au 124 Grand-Moulin, Deux-Montagnes (Québec) Piano électrique, Meubles, etc. tels quels. ARGENT COMP. TANT, CHÈQUE VISÉ, M. Peter, h.j.  
QTMG Huissiers de justice (514-257-8000)

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL CAUSE NO : 500-22-195841-120 COUR DU QUÉBEC (Chambre civile)  
ALLY CREDIT CANADA LIMITEE Demandeur  
C. LES HÉRITIERS DE FEU ISSIE STERNTHAL Défendeur  
et  
LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC Mis en cause  
ASSIGNATION  
ORDRE est donné à LES HÉRITIERS DE FEU ISSIE STERNTHAL de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, dans les 30 jours de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.  
À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourra être rendu contre vous sans autre avis des frais de la cour.  
Soyez avisé que la présente REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCÉ, AVIS AU DÉFENDEUR, LISTE DE PIÈCES, DEMANDE DE TRANSFERT RELATIVE À UNE PETITE CRÉANCE, PIÈCES P-1 À P-4 et REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCÉ AMIENDE, AVIS AU DÉFENDEUR AMIENDE, LISTE DE PIÈCES, DEMANDE DE TRANSFERT RELATIVE À UNE PETITE CRÉANCE, PIÈCES P-1 À P-5 sera présentée pour décision devant le tribunal le 13 novembre 2012, à 9h00, en salle 2.06, au palais de justice de Montréal.  
Une copie de la procédure écrite ci-dessus a été laissée au greffe de cette cour à l'intention de LES HÉRITIERS DE FEU ISSIE STERNTHAL.  
Montréal, le 3 octobre 2012  
ELAINE CLOUTIER-NEVEU  
GREFFIER ADJOINT

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL CAUSE NO : 500-05-082014-125 COUR SUPÉRIEURE CHAMBRE DE LA FAMILLE PRÉSENT  
GREFFIER-ADJOINT  
OLGA ZAITSEVA FENNI, Demanderesse  
c.  
MOHAMED FENNI, Défendeur  
ASSIGNATION  
ORDRE est donné à MOHAMED FENNI de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1 rue Notre-Dame Est à Montréal, au local 1.120 dans les 40 jours de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.  
La requête en modification des mesures accessoires au divorce sera présentée devant le tribunal le 22 novembre 2012, à 9h, en salle 2.17 du Palais de justice de Montréal.  
Une copie de la requête en modification des mesures accessoires au divorce a été remise au greffe à l'intention de Mohamed Fenni.  
Lieu: Montréal  
Date: 03 OCT. 2012  
ELAINE CLOUTIER-NEVEU  
Greffier adjoint  
J.C. 0578

**AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS (Article 102(4) L.F.)**  
Dans l'affaire de la faillite de :  
**COMMUNICATIONS SNOB INC.**  
Avis est par les présentes donné que **COMMUNICATIONS SNOB INC.**, 2000 AVENUE MCGILL, SUITE 1600, Montréal, Québec, H3A 3H3, Canada est survenue le 1<sup>er</sup> jour d'octobre 2012, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 22<sup>e</sup> jour d'octobre 2012 à 13h00 heures, au 1001, boul. de Maisonneuve Est, Suite 525, Montréal, Québec.  
Date à Montréal, Québec, 2<sup>e</sup> jour d'octobre 2012.  
**NATHALIE RANCOURT, L.L.B., CIRP, SYNDIC**  
1001, boul. de Maisonneuve Est  
Bureau 525  
Montréal (Québec) H2L 4P9  
Tél. : (514) 878-4545  
Télécopieur : (514) 878-4548  
ginsberg  
ginsberg  
Syndics de faillite, professionnels de la réorganisation  
GATINEAU • MONTRÉAL • OTTAWA  
VERDUN • QUÉBEC • RIMOUSKI • ST-JÉRÔME

**AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE**  
Prénez avis que JOCELYN LOZEAU, en son vivant domicilié au 4866 chemin de la Côte des Neiges, appartement 801, à Montréal, province de Québec, H3V 1H1, est décédé à Montréal, le 3 août 2012. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, au 3254 rue Ontario Est, Montréal, province de Québec, H1W 1P4.  
Régis Lozeau, Liquidateur  
Brigitte Papineau, Liquidatrice

**AVIS PUBLIC**  
Service de pré-emploi TLD Inc. porte à l'attention du public, qu'à titre d'agent de renseignements personnels, elle recueille et détient des données de nature personnelle ou financières sur des individus. À la présentation d'un document justifiant votre identité, il vous est possible de savoir si nous détenons un dossier sur vous. Il vous est possible, par demande écrite, de faire corriger dans votre dossier des renseignements inexacts, incomplets ou équivoques ou de les faire supprimer. Votre demande de consultation ou de rectification doit être adressée à :  
Jean-René Tremblay, Service de pré-emploi TLD Inc. 845, chemin St-Roch, Terrebonne, Qc J6Y 1A3 (450) 979-9119, poste 221 ou sans frais au : 1-866-339-9119

**AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE**  
Avis est par les présentes donné que, à la suite du décès de CLAUDE LEDUC, en son vivant domicilié au 335 chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Outremont, Québec, survenu le 19-03-2012, un inventaire des biens du défunt a été fait par les liquidateurs successoraux, le 02-10-2012, conformément à la loi. Cet inventaire peut être consulté par les intéressés à l'étude de Me Jean VALIQUET-T, notaire, sise au 2665 Beaubien Est, Montréal, Québec, H1Y 1G8.  
Donné ce 3 octobre 2012  
Julie et Nathalie LEDUC, liquidatrices

**AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE**  
CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL CAUSE NO : 500-05-082014-125 COUR SUPÉRIEURE ENTREPRISES DESUMO INC. Demanderesse  
c.  
AHMAD ANIS FARRAG Défendeur  
ASSIGNATION  
AVIS est donné à AHMAD ANIS FARRAG, par publication dans le journal LE DEVOIR, qu'un PRÉAVIS D'EXERCICE DU DROIT HYPOTHÉCAIRE DE PRISE EN PAIEMENT ET AFFIDAVITS (2) ont été déposés et laissés à son attention, au greffe de la cour supérieure du district de Montréal situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec.  
Soyez avisé que vous-même ou un tiers avez 30 jours de prescription au présent PRÉAVIS D'EXERCICE DU DROIT HYPOTHÉCAIRE DE PRISE EN PAIEMENT au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal pour remédier aux défauts.  
Montréal, le 2 octobre 2012  
ANNIE OUELLETTE  
GREFFIER ADJOINT

**QTMG**  
HUISSIERS DE JUSTICE  
500-32-125301-103 9200-6782 QUÉBEC INC. dem. c. BRIGITTE LEFEBVRE déf. Vente par huissier le 18 octobre 2012 à 10h00 au 1816 Versailles, Pointe-aux-Trembles (Québec) Hyundai Elantra, etc. tels quels. ARGENT COMP. TANT, CHÈQUE VISÉ, M. Lemay, h.j.  
QTMG Huissiers de justice (514-257-8000)

**QTMG**  
HUISSIERS DE JUSTICE  
500-22-187312-114 COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL dem. c. LI-PODERMA INC. déf. Vente par huissier le 19 octobre 2012 à 10h00 au 615 boul. de Maisonneuve Ouest, Montréal (Québec) Meubles, Appareils de soins, etc. tels quels. ARGENT COMP. TANT, CHÈQUE VISÉ, M. Lemay, h.j.  
QTMG Huissiers de justice (514-257-8000)

**QTMG**  
HUISSIERS DE JUSTICE  
500-22-187312-114 COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL dem. c. LI-PODERMA INC. déf. Vente par huissier le 19 octobre 2012 à 10h00 au 615 boul. de Maisonneuve Ouest, Montréal (Québec) Meubles, Appareils de soins, etc. tels quels. ARGENT COMP. TANT, CHÈQUE VISÉ, M. Lemay, h.j.  
QTMG Huissiers de justice (514-257-8000)

**Un don d'espoir pour la vie**  
1-877-488-4222  
www.Armeedusauil.ca

**QTMG**  
HUISSIERS DE JUSTICE  
500-32-125301-103 9200-6782 QUÉBEC INC. dem. c. BRIGITTE LEFEBVRE déf. Vente par huissier le 18 octobre 2012 à 10h00 au 1816 Versailles, Pointe-aux-Trembles (Québec) Hyundai Elantra, etc. tels quels. ARGENT COMP. TANT, CHÈQUE VISÉ, M. Lemay, h.j.  
QTMG Huissiers de justice (514-257-8000)

**QTMG**  
HUISSIERS DE JUSTICE  
500-32-125301-103 9200-6782 QUÉBEC INC. dem. c. BRIGITTE LEFEBVRE déf. Vente par huissier le 18 octobre 2012 à 10h00 au 1816 Versailles, Pointe-aux-Trembles (Québec) Hyundai Elantra, etc. tels quels. ARGENT COMP. TANT, CHÈQUE VISÉ, M. Lemay, h.j.  
QTMG Huissiers de justice (514-257-8000)

**QTMG**  
HUISSIERS DE JUSTICE  
500-32-125301-103 9200-6782 QUÉBEC INC. dem. c. BRIGITTE LEFEBVRE déf. Vente par huissier le 18 octobre 2012 à 10h00 au 1816 Versailles, Pointe-aux-Trembles (Québec) Hyundai Elantra, etc. tels quels. ARGENT COMP. TANT, CHÈQUE VISÉ, M. Lemay, h.j.  
QTMG Huissiers de justice (514-257-8000)

**Allé prof : aide aux devoirs GRATUITE partout au Québec**  
Qc (418) 843-5355  
Mtl (514) 527-3726  
Ext 1-888-776-4455  
[www.alloprof.qc.ca](http://www.alloprof.qc.ca)

## ACTUALITÉS

## Abdallah: Harper aurait appuyé... Montréal

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Le premier ministre Stephen Harper a été obligé jeudi de reconnaître que son gouvernement a endossé la candidature de Robert Abdallah à la tête du Port de Montréal. Il se dissocie toutefois de cette candidature en affirmant qu'il ne faisait qu'appuyer la préférence de la Ville de Montréal.

«C'est important de dire que M. Abdallah n'a jamais été employé ou agent du gouvernement du Canada», a déclaré M. Harper au cours d'une conférence de presse commune pour souligner la présence du président de la Tanzanie, Jakaya Kikwete. «Pour ce poste, il était proposé par la

Ville de Montréal, où il était directeur général, et nous avons appuyé la nomination de la Ville elle-même. Évidemment, ce n'est pas notre nomination et le conseil d'administration a choisi un autre candidat.»

Robert Abdallah a été cité par Lino Zambito lors de la commission Charbonneau comme quelqu'un qui aurait touché 300 000 \$ en pots-de-vin pour certains contrats de la Ville de Montréal. M. Abdallah a nié ces allégations avec véhémence en entrevue avec Paul Arcand. *The Gazette* a révélé jeudi l'existence d'une vieille poursuite datant de 1986 dans laquelle il est écrit que la Sûreté du Québec soupçonnait M. Abdallah, alors dirigeant à Hydro-Québec, d'avoir accepté des pots-de-vin de

Tony Accurso et son entreprise Louisbourg Construction pour approuver des «extras» pendant la construction du barrage Manic 5. Trois policiers ont confirmé cette enquête à la *Gazette*. Aucune accusation n'avait été déposée.

En 2007, quand le poste de président-directeur général du Port de Montréal s'est libéré, l'attaché de presse de M. Harper de l'époque, Dimitri Soudas, avait convoqué les membres du conseil d'administration responsables du processus de sélection pour leur faire savoir qu'Ottawa privilégiait la candidature de M. Abdallah. Dans un enregistrement téléphonique supposément entre l'entrepreneur Bernard Poulin et Tony Accurso, on entend M. Poulin dire qu'il désire

cette nomination et que c'est Léo Housakos, bâilleur de fonds conservateur et futur sénateur, qui peut arranger cela par l'entremise de son ami Dimitri Soudas.

## Un lien caché?

Quel est donc le lien qui existe entre MM. Housakos, Soudas, Abdallah et Accurso? On l'ignore et le gouvernement se fait avare de commentaires. Interrogé hier, le ministre de l'Industrie, Christian Paradis, a absolument refusé de répondre pourquoi, au juste, Ottawa avait cette «préférence» pour M. Abdallah. «Je n'ai pas à vous répondre», a-t-il fini par lâcher.

À la Chambre des communes, où le néodémocrate Alexandre Boulerice a tenté

d'obtenir des réponses, le gouvernement envoie au front Pierre Poilievre, un député réputé pour ses attaques de bas étage. Plutôt que de répondre, il répète que M. Boulerice a déjà donné de l'argent à des partis séparatistes et qu'il devrait faire une profession de foi envers le Canada.

Selon le libéral Denis Coderre, pressenti pour poser sa candidature à la mairie de Montréal, cela n'est pas acceptable. «Ce que je trouve inacceptable, c'est qu'on essaie de rire de Boulerice. Que Boulerice soit souverainiste, qu'il ne le soit plus, qu'il le soit encore, je pense que les Canadiens méritent qu'on réponde à une question.»

Le Devoir



ADRIAN WYLD PC

Jennifer Stoddart

## VIE PRIVÉE

## Le nombre de plaintes a bondi

Ottawa — La commissaire à la protection de la vie privée du Canada, Jennifer Stoddart, dit avoir constaté une forte augmentation du nombre de plaintes et de diffusions non autorisées de données au sein des ministères et institutions du gouvernement fédéral l'an dernier.

M<sup>me</sup> Stoddart présentait jeudi son rapport annuel au Parlement, rapport qui comprend les résultats d'un examen spécial mené au ministère des Anciens Combattants, qui s'est retrouvé au cœur d'un scandale de protection de la vie privée en 2010.

Le Bureau de la commissaire a accepté 986 plaintes en 2011-2012, soit une augmentation de 39% par rapport à l'année précédente. La majorité d'entre elles concernaient Service correctionnel Canada, le ministère de la Défense, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et le ministère des Anciens Combattants.

M<sup>me</sup> Stoddart affirme par ailleurs que 80 brèches de la protection de données personnelles ont eu lieu en 2011-2012, soit le plus grand nombre de fuites recensées ces dernières années. Il est toutefois impossible de savoir si cette hausse est liée à une surveillance accrue ou si le nombre d'incidents a effectivement augmenté.

La commissaire soutient par ailleurs que l'Agence du revenu du Canada a été spécialement sélectionnée pour un examen particulier en raison de violations présumées de la vie privée par des employés fédéraux qui auraient accédé à des informations personnelles de contribuables de façon inappropriée.

La Presse canadienne

## Turcot diète

Le collectif Mobilisation Turcot propose «une cure minceur» pour la réfection de l'échangeur qui ferait passer les coûts de 3 à 1,5 milliard de dollars. Le groupe a dévoilé son projet devant les bureaux montréalais du ministre des Affaires municipales et des Transports, Sylvain Gaudreault. Présentée comme «un compromis réaliste et réalisable» par rapport au projet initial du ministère des Transports, la cure minceur propose notamment de replacer les voies ferrées du CN au pied de la falaise Saint-Jacques, de conserver l'échangeur Montréal-Ouest, d'alléger les structures, de reporter la construction de l'autoroute Ville-Marie à l'ouest d'Atwater et de réserver des voies pour le transport en commun.

Le Devoir

## Zambito témoigne

Le témoignage de l'ex-dirigeant de l'entreprise Infrabec, Lino Zambito, s'est poursuivi jeudi devant la commission Charbonneau. Il est toutefois frappé d'une ordonnance de non-publication. M. Zambito doit revenir à la barre le lundi 15 octobre pour témoigner publiquement. Jusqu'à maintenant, il a expliqué les règles de collusion et les gestes de corruption que lui et d'autres entrepreneurs auraient posés à Montréal. Il est prévu qu'il aborde le même thème, mais appliqué au ministère des Transports ainsi qu'à la Ville de Laval. La commission siège du lundi au jeudi, trois semaines par mois. Il y a donc relâche la semaine prochaine.

Le Devoir

## COUR SUPRÊME

## Richard Wagner se présente devant les députés

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Le candidat à la Cour suprême du Canada du gouvernement conservateur, Richard Wagner, s'est présenté hier aux députés fédéraux. Il a livré un vibrant plaidoyer en faveur de l'indépendance de la magistrature et de sa distance nécessaire du pouvoir politique.

«La pérennité de notre démocratie et le respect de ses valeurs fondamentales, dont la liberté d'expression, sont largement tributaires de l'impartialité de la magistrature, de son indépendance et surtout de sa crédibilité», a déclaré M. Wagner alors qu'il comparait en comité parlementaire. Se disant un «ardent défenseur de l'impartialité et de l'indépendance de tribunaux», il a fait un aparté de son cheminement professionnel qu'il racontait pour citer un texte qu'il avait récemment rédigé: «La magistrature n'a pas de comptes à rendre aux justiciables. Elle est indépendante des gouvernements et même si elle ne doit pas échapper à la critique légitime, elle requiert le soutien et l'engagement de tous les acteurs de la société civile, sinon elle risque petit à petit de perdre son indépendance et sa capacité de rendre justice.» On ignore s'il s'agit d'une déclaration innocente ou d'un message à l'endroit du gouvernement fédéral qui se permet parfois de lancer



SEAN KILPATRICK LA PRESSE CANADIENNE

Richard Wagner a livré hier en comité parlementaire un plaidoyer en faveur de l'indépendance de la magistrature.

des attaques contre les juges rendant des décisions qui lui déplaisent.

Autrement, personne n'a trouvé quoi que ce soit de négatif à dire sur M. Wagner. À la blague, la néodémocrate Françoise Boivin a fait référence aux vagues reproches qui ont pu être formulés à l'endroit de cette nomination: «Ce n'est pas de votre faute si vous n'êtes pas une femme ou qui est votre père.»

Le père de M. Wagner, Claude, a été député libéral provincial, puis progressiste-conservateur à Ottawa, et s'est même lancé dans la course au leadership du parti, mais a perdu contre

Joe Clark. Il a aussi siégé au Sénat. Il est mort en 1979. M. Wagner n'est pas nécessairement associé au Parti conservateur. Il a plutôt fait des dons au Parti libéral du Canada les trois années précédant sa première nomination à la magistrature par le gouvernement de Paul Martin: 950 \$ en 2001, 1000 \$ en 2002 et 1000 \$ en 2003. Avec la nomination de M. Wagner, le nombre de femmes à la Cour suprême redescendra à trois.

Le libéral Stéphane Dion a rappelé les critiques que M. Wagner avait déjà formulées à l'endroit des médias qui, par leurs «dérèpages», af-

faiblissent parfois la présomption d'innocence de notre système. Les conservateurs pour leur part ont bien illustré leurs préoccupations constantes par rapport au système de justice en interrogeant le futur magistrat sur le rôle des victimes dans le système pénal canadien, les défis que pose la Charte canadienne des droits et libertés ou encore la latitude que devraient avoir les juges à modifier, par leurs décisions, la législation décidée par les élus. À cette dernière question de Scott Reid, M. Wagner a refusé de répondre.

Le Devoir

# Échangeur Turcot

## ENTRAVE MAJEURE

**RISQUE DE CONGESTION**

**FIN DE SEMAINE DU 5 OCTOBRE 2012**

**X A-15 nord dans l'échangeur**  
DE 23 H VENDREDI À MIDI LUNDI\*

\* Selon la progression des travaux, cette fermeture pourrait se terminer plus tôt.

**Note :** Des fermetures de nuit de différentes bretelles de l'échangeur sont également prévues cette fin de semaine.

En cas de conditions météorologiques défavorables, ces interventions seront reportées.

Les détours seront balisés à l'aide de panneaux de signalisation.

■ Fermeture complète

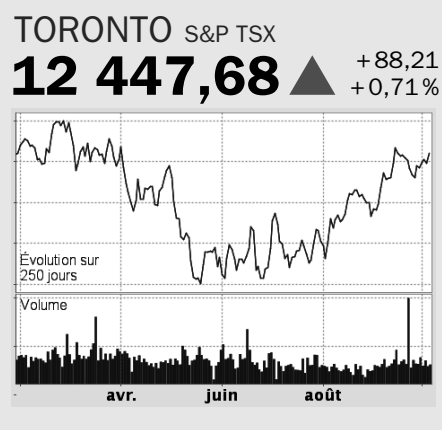
▨ Fermeture partielle de longue durée (déjà en place)

quebec511.info

**MOBILITÉ MONTREAL**  
CHACUN FAIT PARTIE DE LA SOLUTION

**Transports Québec**

# MARCHÉS BOURSIERS



## LES INDICES DE LA BOURSE DE TORONTO

Indice	Volume (000)	Fermeture	var. pts	var. %	Indice	Volume (000)	Fermeture	var. pts	var. %
S&P TSX	162 606	12 447,68	+88,21	0,7	Matériaux	70 944	352,92	+5,71	1,6
S&P TX20	84 044	605,94	+6,46	1,1	Immobilier	4 498	228,25	-1,06	-0,5
S&P TX60	67 860	711,12	+5,52	0,8	Télécoms	2 559	109,39	+0,67	0,6
S&P TX60 Cap.	67 860	786,35	+6,10	0,8	Serv. collect.	1 895	225,35	+0,39	0,2
Cons. de base	2 075	230,11	+0,57	0,2	Métaux/minerais	12 818	915,51	+11,68	1,3
Cons. discrét.	3 709	93,97	+0,46	0,5					
Énergie	46 148	262,57	+1,39	0,5					
Finance	12 840	182,26	+1,11	0,6					
Aurifère	84 018	351,78	+5,87	1,7					
Santé	750	67,27	0,00	0,0					
Tech. de l'info	3 840	23,79	-0,03	-0,1					
Industrie	7 055	115,78	+0,61	0,5					

### TSX CROISSANCE

Indice	Volume (000)	Fermeture	var. pts	var. %
TSX Venture	87 060	1 340,85	+15,63	1,2

Consultez toutes les cotes boursières sur [www.vmdconseil.ca](http://www.vmdconseil.ca)

**HIER À LA BOURSE: Toronto a clôturé la séance en hausse**, stimulée par les gains des matières premières et la publication d'un rapport positif sur le marché américain de l'emploi. Le huard s'est également apprécié après une déclaration d'un sous-gouverneur de la Banque du Canada sur une possible hausse des taux d'intérêt.

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)	52 semaines bas	52 semaines haut
<b>CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE ET DE BASE</b>							
Alim. Couche-Tard	ATD.B	45,67	0,27	0,59	316	28,10	51,18
Astral Media	ACM.A	48,40	0,06	0,12	57	31,80	49,29
Canadian Tire	CTC.A	71,58	0,63	0,89	187	54,00	73,46
Cogeco	CCA	36,67	0,07	0,19	10	34,45	54,28
Corus	CJR.B	23,00	-0,22	-0,95	62	18,18	24,98
Jean Coutu	PJC.A	14,57	-0,05	-0,34	75	11,26	15,84
Loblaws	L	34,40	-0,25	-0,72	319	31,11	39,67
Magna	MG	44,73	0,68	1,54	371	31,91	48,99
Metro	MRU	58,39	-0,07	-0,12	63	43,76	59,68
Quebecor	QBR.B	33,35	0,35	1,06	157	31,20	40,35
Rona	RON	11,14	0,02	0,18	159	8,64	14,49
Saputo	SAP	43,07	0,28	0,65	366	37,28	46,36
Shaw	SJR.B	20,33	0,07	0,35	298	18,93	21,71
Shoppers Drug Mart	SC	41,70	0,25	0,60	222	39,30	44,44
Tim Hortons	THI	52,41	0,89	1,73	471	47,36	57,91
Transat A.T.	TRZ.B	5,34	0,11	2,10	49	2,79	7,74
Yellow Media	YLO	0,06	0,00	0,00	625	0,02	0,61

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)	52 semaines bas	52 semaines haut
<b>ÉNERGIE</b>							
Cameco	CCO	19,32	0,15	0,78	1 437	17,25	26,43
Canadian Natural	CNQ	30,70	0,42	1,39	1 548	25,58	41,12
Canadian Oil Sands	COS	20,57	0,17	0,83	1 042	18,17	25,19
Enbridge	ENB	40,08	0,69	1,75	2 387	31,52	42,23
EnCana	ECA	21,84	-0,37	-1,67	2 108	17,25	23,11
Enerplus	ERF	16,58	0,05	0,30	538	11,67	29,39
Nexen	NXY	24,99	-0,23	-0,91	473	14,20	26,70
Pengrowth Energy	PGF	6,49	0,06	0,93	646	5,92	11,36
Pétrolière Impériale	IMO	44,92	-0,46	-1,01	504	34,15	49,26
Suncor Energy	SU	33,15	0,41	1,25	2 976	23,97	37,28
Talisman Energy	TLM	13,19	0,03	0,23	1 956	9,72	14,90
TransCanada	TRP	45,16	0,14	0,31	641	39,25	46,29

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)	52 semaines bas	52 semaines haut
<b>FINANCIÈRES</b>							
B. CIBC	CM	77,30	0,15	0,19	1 288	68,15	78,34
B. de Montréal	BMO	59,06	0,42	0,72	2 174	53,15	61,29
B. Laurentienne	LB	45,12	-0,40	-0,88	65	40,66	48,68
B. Nationale	NA	74,43	0,07	0,09	369	63,27	81,27
B. Royale	RY	57,53	0,51	0,89	1 624	43,30	59,13
B. Scotia	BNS	54,17	0,30	0,56	1 384	47,54	57,17
B. TD	TD	81,91	0,40	0,49	902	68,13	85,85
Brookfield Asset	BAM.A	33,17	-0,12	-0,36	594	25,91	35,35
Cominar Real	CUF.UN	23,77	-0,19	-0,79	171	20,14	25,46
Corp. Fin. Power	PWF	25,37	0,00	0,00	335	23,62	30,15
Fin. Manuvie	MFC	12,19	0,23	1,92	2 005	10,18	14,07
Fin. Sun Life	SLF	23,41	0,10	0,43	666	17,92	26,58
Great-West Lifeco	GWO	22,39	0,16	0,72	332	19,15	25,28
Industrielle All.	IAG	27,24	-0,17	-0,62	50	20,55	33,52
Power Corporation	POW	24,03	0,10	0,42	270	21,10	27,42
TMX	X	52,32	-0,17	-0,32	31	39,75	53,01

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)	52 semaines bas	52 semaines haut
<b>INDUSTRIELLES</b>							
Air Canada	AC.B	1,45	0,03	2,11	3 118	0,78	1,46
Bombardier	BBD.B	3,81	0,02	0,53	1 995	3,30	4,93
CAE	CAE	10,46	-0,07	-0,66	568	9,03	11,24
Canadien Pacifique	CP	85,49	0,48	0,56	414	47,58	85,66
Chemin de fer CN	CNR	87,74	0,11	0,13	362	66,64	92,20
SNC-Lavalin	SNC	38,25	0,56	1,49	229	34,36	55,95
Transcontinental	TCLA	8,49	0,06	0,71	142	7,97	13,37
TransForce	TFI	17,80	0,16	0,91	147	9,76	19,14

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)	52 semaines bas	52 semaines haut
<b>MATÉRIAUX</b>							
Agrium	AGU	102,83	0,58	0,57	454	63,93	105,10
Barrick Gold	ABX	41,36	0,71	1,75	4 080	31,18	54,05
Goldcorp	G	45,31	0,59	1,32	2 365	32,34	55,00
Kinross Gold	K	10,88	0,57	5,53	6 092	7,15	15,23
Mines Agnico-Eagle	AEM	52,80	0,84	1,62	585	31,50	62,00
Potash	POT	41,05	-0,02	-0,05	1 363	38,31	51,60
Teck Resources	TCK.B	29,92	0,53	1,80	1 375	26,02	44,00

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)	52 semaines bas	52 semaines haut
<b>SERVICES PUBLICS</b>							
Fortis	FTS	33,67	-0,06	-0,18	186	31,32	34,98
TransAlta	TA	15,40	0,00	0,00	587	13,96	23,42

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)	52 semaines bas	52 semaines haut
<b>TECHNOLOGIE</b>							
CGI	GIB.A	26,55	-0,02	-0,08	176	17,88	27,00
Research In Motion	RIM	8,07	0,10	1,25	2 376	6,10	25,65

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)	52 semaines bas	52 semaines haut
<b>TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>							
BCE	BCE	43,89	0,46	1,06	891	38,02	45,28
Bell Alliant	BA	27,23	-0,01	-0,04	230	24,41	28,85
Rogers	RCL.B	40,50	0,15	0,37	983	34,34	41,19
Telus	T	63,35	0,57	0,91	378	50,00	65,39

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)	52 semaines bas	52 semaines haut
<b>FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE</b>							
iShares DEX	XBB	31,51	-0,11	-0,35	75	30,44	31,86
iShares MSCI	XEM	23,24	0,02	0,09	12	20,10	25,02
iShares MSCI EMU	EZU	30,94	0,38	1,24	423	24,77	33,47
iShares S&P 500	XSP	16,71	0,11	0,66	566	12,31	16,84
iShares S&P/TSX	XIC	19,62	0,13	0,67	50	17,10	20,22

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)	52 semaines bas	52 semaines haut
<b>INDICES QUÉBÉCOIS</b>							
Indice							
INDICE QUÉBEC IQ30		1397,58	+4,42	+0,32			
INDICE QUÉBEC IQ120		1419,46	+4,03	+0,28			

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)	52 semaines bas	52 semaines haut
-------	---------	-----------	----------------	---------------	--------------	-----------------	------------------

LES PLUS ACTIFS DE LA BOURSE DE TORONTO							
Progress Energy	PRQ	21,79	-0,09	-0,41	6 437	9,44	22,94
Kinross Gold	K	10,88	0,57	5,53	6 092	7,15	15,23
Osisko Mining	OSK	9,84	-0,06	-0,61	5 412	6,25	13,31
New Gold	NGD	12,26	0,18	1,49	5 322	7,20	12,97
Whitecap Resources	WCP	7,84	0,49	6,67	4 952	4,82	10,77
iShares S&P/TSX	XIU	17,84	0,13	0,73	4 229	15,61	18,32
Barrick Gold	ABX	41,36	0,71	1,75	4 080	31,18	54,05
Dundee Indust Un	DIR.UN	10,90	0,10	0,93	4 059	0,00	10,90
Suncor Energy	SU	33,15	0,41	1,25	2 976	23,97	37,28
Enbridge	ENB	40,08	0,69	1,75	2 387	31,52	42,23

LES GAGNANTS EN %							
Lundin Petroleum	LUP	24,40	2,14	9,61	0	16,50	27,51
Softchoice	SO	12,80	1,05	8,94	42	8,00	13,75
Rainy Rivr Resrc	RR	6,00	0,38	6,76	200	3,06	8,45
Whitecap Resources	WCP	7,84	0,49	6,67	4 952	4,82	10,77
ClubLink	CLK	8,80	0,50	6,02	8	5,66	8,80
Canam	CAM	5,65	0,31	5,81	35	2,81	5,94
Silvercorp Metals	SVM	6,43	0,35	5,76	339	4,90	10,00
Claymore Japan	CJP	6,74	0,36	5,64	1	6,32	8,34
Kinross Gold	K	10,88	0,57	5,53	6 092	7,15	15,23
Banro	BAA	4,78	0,25	5,52	1 484	2,91	5,78

LES PERDANTS EN %							
Inscope	INQ	2,05	-0,45	-18,00	0	2,00	2,85
Globex Mining	GMX	1,10	-0,12	-9,84	11	0,86	1,80
Pollard Banknote	PBL	1,95	-0,19	-8,88	1	1,61	2,18
SMART Technologies	SMA	1,47	-0,13	-8,12	51		

# ÉCONOMIE

## Les marchés réagissent bien au rachat d'actions de Québecor Média

Le groupe a recueilli plus que ce qui était nécessaire pour financer la transaction avec la Caisse

GÉRARD BÉRUBÉ

L'opération de rachat des actions de Québecor Média (QMI) détenues par la Caisse de dépôt a été bien accueillie par les marchés. Québecor a pu amasser 1,35 milliard, soit plus que le milliard requis, à des taux d'intérêt historiquement bas pour l'entreprise.

Dans deux communiqués diffusés en soirée mercredi, QMI a souligné avoir récolté 850 millions \$US d'une émission de billets de premier rang et 500 millions \$CAN d'une autre émission de billets de premier rang, tous vendus à leur valeur nominale et arrivant à échéance en 2023. Les premiers comportent un taux de coupon de 5,75% et les seconds, de 6 5/8%. Ces taux d'intérêt sont historiquement bas pour Québecor, qui consacrerait l'excédent du milliard requis pour compléter le rachat d'actions de QMI au remboursement d'autres titres de dette.

Plus précisément, QMI rembourse par anticipation une tranche de 320 millions de dollars de billets de premier rang échéant en mars 2016 et portant un taux de coupon de 7,75%.

Cette réaction de confiance des marchés est d'autant plus remarquable que la cote de solvabilité de Québecor n'entre pas dans la catégorie Investissement, ce qui réduit son bassin d'acheteurs institutionnels potentiels. Et que la transaction avec la Caisse, parce qu'elle implique un accroissement de l'endettement de QMI, renferme un effet de levier. «Le succès de ce placement, dont le produit devrait servir à Québecor Média pour compléter une acquisition stratégique, démontre clairement le support de sa base d'investisseurs établie au cours des années. En fait, cette transaction consiste, en terme de valeur, à la plus importante transaction complétée par la société dans les marchés à titres obligataires canadien et américain», a souligné QMI dans son communiqué.

Dans le cadre de la transaction à plusieurs volets conclue avec la Caisse de dépôt et placement du Québec, QMI versera 1 milliard à la Caisse pour le rachat, pour fin d'annulation, de 20,4 millions d'actions de QMI détenues par l'institution financière québécoise. L'entente implique également le rachat, par la société mère, de 10,2 millions d'actions additionnelles de QMI en échange de débentures convertibles échéant dans six ans et versant un taux d'intérêt annuel de 4,125%. Ces débentures sont convertibles en actions classe B de Québecor. Au final, la participation de la Caisse dans QMI est abaissée de 45,3% à 24,6%. Celle de Québecor passera de 54,7% à 75,4%.

En Bourse, l'action classe B de Québecor avait reculé mercredi de 42 ¢, ou de 1,3%, à 33\$, dans le sillage de l'annonce de l'entente avec la Caisse, dans un marché fondamentalement baissier. Jeudi, elle reprenait 35 ¢, ou 1,1%, pour remonter à 33,35\$, dans un marché haussier.

Le Devoir

### SONDAGE DE BMO

## L'année 2013 sera meilleure que 2012, selon les PME

Toronto — Une majorité de propriétaires de petites et moyennes entreprises croient que l'année 2013 sera meilleure que 2012, indique un sondage publié jeudi par la Banque de Montréal.

Le plus récent rapport de BMO sur la confiance des petites entreprises indique ainsi que 72% des propriétaires sont optimistes quant à leur performance financière et à la stabilité de l'économie.

Ce rapport, qui produit un indice mesurant le niveau de confiance des propriétaires de PME, regroupe des mesures des performances économiques actuelles, des prévisions pour l'an prochain et des perspectives de croissance. Selon BMO, l'indice de 2012 se situe à 63 points sur 100.

Ainsi, 72% des propriétaires ont décrit leur performance économique en 2012 comme étant bonne ou excellente, tandis que 56% des personnes interrogées ont dit croire que 2013 serait meilleure, et que 50% s'attendent à ce que leurs entreprises prennent de l'expansion l'an prochain. Ces résultats surviennent alors que les perspectives économiques se sont assombries au cours des derniers mois, la croissance économique se révélant inférieure aux attentes au Canada et ailleurs dans le monde. La crise européenne continue d'occuper la une des journaux, ajoutant aux craintes des entrepreneurs.

La Presse canadienne

### ACHAT DE NEXEN PAR CNOOC

## Ottawa entend prendre tout son temps

Le NPD s'oppose à la transaction et réclame plus de transparence

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Le gouvernement fédéral ne se fera pas dicter par les États-Unis sa décision quant au rachat de la pétrolière Nexen par la société chinoise CNOOC, a prévenu Stephen Harper jeudi alors qu'un de ses ministres suggérait que le verdict final d'Ottawa pourrait se faire attendre encore quelque temps. En attendant, le NPD s'est officiellement opposé à la transaction.

Le gouvernement conservateur étudie depuis la fin août la demande d'achat de Nexen par la société China National Offshore Oil Company (CNOOC), une transaction de 15 milliards. La décision est attendue à la mi-octobre, mais le fédéral peut demander de reporter la date butoir.

Au sud de la frontière, un membre démocrate du Congrès américain avait réclamé cet été que le gouvernement des États-Unis s'oppose à la transaction. Nexen compte une part de ses opérations en sol américain. Washington pourrait donc techniquement bloquer la transaction pour des raisons de sécurité nationale.

«Je ne crois pas que ce soit une surprise que je vous dise que le gouvernement du Canada prendra sa propre décision, indépendamment de ce que feront les États-Unis», a tranché le premier ministre en point de presse. S'il a refusé d'offrir quelque indice que ce soit quant à la décision que prendra son gouvernement, M. Harper a néanmoins reconnu que l'étude de cette transaction soulevait «beaucoup de questions de politique gouvernementale difficiles. [...] Ces choses seront prises en considération en vertu de la loi, en évaluant le bénéfice net de cette transaction pour le pays avant de prendre une décision. Et nous continuons de récolter de l'information et des opinions».

Il faudra peut-être patienter. À sa sortie des Communes, le ministre de l'Industrie Christian Paradis a laissé entendre qu'Ottawa pourrait prolonger son étude. «On ne se fixe pas de délais [...] On va prendre tout le temps requis pour être certain qu'on va scruter cette transaction avec soin.»

À l'instar du premier ministre, M. Paradis a dénoncé la sortie publique du NPD quelques heures plutôt contre la transaction. Des actions



FRED CHARTRAND LA PRESSE CANADIENNE

Les députés néodémocrates Hélène LeBlanc et Peter Julian ont défendu la position de leur parti.

«insouciantes et irresponsables» avec lesquelles les néodémocrates ont «créé un climat d'incertitude qui nuit à l'investissement dont nos compagnies canadiennes ont besoin». «Le NPD est un parti idéologique socialiste qui s'oppose à n'importe quel investissement», a renchéri Stephen Harper.

En matinée, les néodémocrates ont confirmé qu'ils s'opposaient au rachat de la pétrolière albertaine par CNOOC. Le parti estime qu'il est plus que temps qu'Ottawa précise la Loi sur l'investissement Canada afin d'assurer plus de transparence, en tenant des audiences publiques pendant l'étude de tels dossiers de même qu'en précisant les critères sur lesquels il se base.

La loi canadienne permet le rachat d'entreprises par des sociétés étrangères si elles présentent un «avantage net» pour le Canada. Cette notion n'est pas précisée. Le NPD estime qu'Ottawa aurait dû corriger la situation depuis longtemps puisque l'opposition la dénonce depuis que les conservateurs ont refusé la vente de Potash Corp.

à l'australienne BHP Billiton en 2010.

Qui plus est, même si certaines conditions sont imposées par le Canada lors de telles transactions, Ottawa ne s'assure pas ensuite qu'elles soient respectées. «Alors une fois que l'approbation est donnée, c'est un chèque en blanc à la compagnie», a commenté le néodémocrate Peter Julian. Le NPD s'inquiète du bilan environnemental de CNOOC, de même que de la garantie que les emplois restent entre les mains de Canadiens.

Et ce qui pose d'autant plus problème au NPD dans ce cas-ci, c'est que l'entreprise acquéreuse se définit comme un «bras stratégique» du gouvernement chinois. «Cela soulève toute une gamme de questions et, puisque nous avons un processus si opaque qui se déroule derrière des portes closes, les Canadiens n'obtiennent pas les réponses», a déploré M. Julian.

Le Devoir

## Des augmentations de salaire mal justifiées

SYLVAIN LAROCQUE

Plusieurs entreprises québécoises cotées en Bourse justifient mal les hausses de rémunération consenties à leurs hauts dirigeants, constate l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Dans son plus récent rapport analysant la qualité de l'information financière divulguée par les entreprises publiques, publié mercredi, l'AMF fait état de nombreuses lacunes en cette matière. L'organisme réglementaire déplore notamment que la section portant sur l'analyse de la rémunération, dans les documents des entreprises, est parfois «déficiente», étant «consti-

tuee de formulations toutes faites ne précisant pas clairement le lien entre les objectifs de performance et la rémunération octroyée».

De plus, des entreprises omettent de présenter les objectifs à atteindre qu'elles utilisent pour déterminer les primes de rendement versées aux dirigeants. Dans d'autres cas, les objectifs sont indiqués mais ne sont pas quantifiés sur la base de mesures objectives comme le bénéfice d'exploitation.

Les compagnies publiques doivent comparer leur politique de rémunération des dirigeants avec celles d'un groupe d'entreprises comparables. Or, plusieurs d'entre elles ne présentent pas ce groupe dans leur documentation pu-

blique, a relevé l'AMF.

Enfin, certaines entreprises se font trop discrètes quand vient le temps de détailler les hypothèses et les estimations qui ont servi au calcul de la juste valeur des options d'achat d'actions octroyées aux dirigeants.

La rémunération des hauts dirigeants est une question qui attire de plus en plus l'attention des experts en gouvernance d'entreprise. Dans plusieurs secteurs, la rémunération des dirigeants a augmenté beaucoup plus rapidement que celle de l'ensemble des travailleurs au cours des dernières années.

La Presse canadienne

## Un milliard d'amis

Le réseau social Facebook tarde toutefois à traduire sa popularité en dollars

Facebook a annoncé jeudi avoir franchi la barre symbolique du milliard d'utilisateurs actifs par mois, un record, mais le défi pour le réseau social en ligne reste plus que jamais de transformer sa gigantesque base de membres en réels revenus.

«Ce matin, il y a plus d'un milliard de gens utilisant Facebook activement chaque mois», a annoncé le p.-d.g. de Facebook, Mark Zuckerberg, dans un message publié sur le site Internet du groupe. «Aider un milliard de gens à être en contact est incroyable, cela rend humble et c'est de loin la chose dont je suis le plus fier dans ma vie», a-t-il ajouté.

Facebook a précisé que le cap du milliard avait été atteint précisément le 14 septembre à 19h 45 GMT.

À titre de comparaison, le principal concurrent, le site de microblogues Twitter, avait atteint fin juin seulement 500 millions de comptes, selon une étude de SemioCast, une société spécialisée dans la recherche sur les réseaux sociaux. Et tous ne sont pas actifs.

«Une personne sur sept dans le monde est maintenant membre de Facebook», soulignent les analystes du site 247Wallst.com, relevant que si certains marchés comme les États-Unis sont «presque saturés», il reste beaucoup de potentiel en Chine, où le site est censuré, ou en Russie, où Mark Zuckerberg s'est d'ailleurs rendu pour la première fois la semaine dernière.

À la Bourse de New York, l'enthousiasme a toutefois été de courte durée. Le titre évolue toujours 40% en dessous de son prix d'introduction en Bourse de 38\$US en mai.

Facebook affiche certes des statistiques mirabolantes: outre son milliard de membres, le réseau enregistre 140,3 milliards «d'amitiés» sur le réseau, 219 milliards de photos y ont été



ARCHIVES AFP

publiées, le bouton «j'aime» enfoncé plus de 1130 milliards de fois... Mais la vraie question reste sa capacité à transformer ces chiffres en espèces sonnantes et trébuchantes.

La publicité est aujourd'hui sa principale source de revenus, mais le réseau social a tardé à proposer aux annonceurs une offre adaptée à l'accès au site depuis un téléphone portable. Facebook compte en effet désormais une majorité d'utilisateurs mobiles, 600 millions selon les chiffres annoncés jeudi. Mais il n'a lancé que très récemment des produits publicitaires

pouvant apparaître sur les écrans des téléphones, bien plus petits que ceux des ordinateurs traditionnels.

Mark Zuckerberg avait toutefois assuré le mois dernier, lors de sa première intervention publique depuis l'entrée en Bourse, que Facebook était désormais «une entreprise mobile» et allait à l'avenir «gagner plus d'argent sur les mobiles que [...] sur les ordinateurs». La directrice d'exploitation de Facebook, Sheryl Sandberg, a aussi mis l'accent cette semaine sur sa volonté de «monétisation».

Le réseau social affirme toujours sur sa page d'accueil que «c'est gratuit (et ça le restera toujours)». Mais il multiplie ces derniers temps les annonces de nouvelles fonctionnalités payantes. Le mois dernier, il a décidé de faire payer les entreprises utilisant son site pour faire des offres commerciales à leurs fans, en les obligeant à acheter des publicités en même temps. Il explore aussi la possibilité de leur proposer un service plus haut de gamme, une demande des entreprises elles-mêmes selon M<sup>me</sup> Sandberg qui a affirmé qu'il «y a des choses pour lesquelles elles paieraient».

Et les offres payantes visent désormais aussi le grand public.

Facebook a commencé la semaine dernière à proposer à ses membres d'offrir des petits «cadeaux» à leurs amis, ce qui pourrait constituer selon les analystes la base d'une future plateforme d'e-commerce. Et il a officialisé mercredi des tests sur un service proposant à ses membres de payer pour améliorer la visibilité de leurs publications jugées importantes, comme des photos de mariage, en les remontant dans le fil d'actualité de leurs amis.

Agence France-Presse

## ÉDITORIAL

DÉBAT OBAMA-ROMNEY

## Le président ailleurs

Du début à la conclusion du débat qui l'a opposé à Mitt Romney, le président Barack Obama fut absent à de rares exceptions près. Faute d'ébranler les ressorts de la rhétorique, sa prestation fut fade. Bref, il a donné l'impression du candidat qui n'est pas là pour gagner mais bien pour ne pas perdre l'avance, si maigre soit-elle, qu'il a accumulée dans les États dits clés. Avec l'espoir, là on présume, qu'il terrassera son adversaire sur le flan de ses faiblesses que sont la politique internationale et la sécurité nationale.

Pour une bonne part de la joute verbale déclinée à Denver, Obama a donné le sentiment, au demeurant étrange, de l'indifférence. Plus d'une fois, il a eu l'occasion de mettre en relief les faussetés, pour ne pas dire les mensonges formulés par son adversaire. Plus d'une fois, il aurait pu interrompre pour mieux préciser les faits inhérents à telle politique ou proposition. Pas une fois, il ne s'est manifesté pour mieux rehausser le débat. Bref, il fut fade ou, on ne sait trop comment dire, ailleurs.

Prenons le long dialogue sur les impôts. Contrairement à ce qu'il a affirmé à plusieurs reprises lors des primaires et lors de la présente campagne, Romney a assuré mercredi soir qu'il n'était pas du tout dans son intention de redonner aux riches d'entre les riches les cadeaux fiscaux alloués en son temps par Bush fils. Qu'a fait Obama? Rien. Il a laissé faire. Il y a pire.

C'est un secret de polichinelle que le champion des républicains, s'il est élu évidemment, entend introduire des taux très avantageux à ceux qui font leur beurre avec le gain en capital, comme c'est le cas, par exemple, de ses anciens associés et collègues prédateurs de Bain Capital. Qu'a fait Obama? Rien. Il a laissé faire. Il avait l'occasion de rappeler que celui qui veut «assister» les riches considère que 47% de ses compatriotes sont des assistés. Des bons à rien, des paresseux.

Sur un autre sujet, et non des moindres puisqu'il s'agit de la place du gouvernement fédéral, l'actuel locataire de la Maison-Blanche a laissé Romney savonner le plancher des sophismes jusqu'à plus soif. De quoi s'agit-il? L'homme qui a choisi comme colistier Paul Ryan, réputé cultiver la haine de tout ce qui ressemble de près comme de loin au gouvernement davantage que tout autre élu républicain du Congrès, nous a certifié que le fédéral avait une certaine importance. Autrement dit, il tend la perche, si l'on peut dire évidemment, à ce que son plaidoyer soit déconstruit de long en large et en détail. Que s'est-il passé? Rien.

Résultat des courses, grâce à sa prestation, Romney est parvenu à s'affirmer comme quelqu'un de présidenciable. Il est parvenu à distiller le sentiment qu'il était de retour, qu'il pouvait l'emporter. Quand on pense que ce même Romney avait multiplié les attaques contre Obama parce qu'il avait accordé des prêts à l'industrie automobile alors qu'il aurait mieux valu la laisser tomber, faire faillite, le résultat en question donne le vertige.

Signe de la morosité qui s'est emparé de l'état-major démocrate au lendemain du débat, les bonzes de ce dernier sont montés au créneau pour clamer, un peu tard, que les propos de Romney logeaient à l'enseigne de la fraude. Histoire de ne pas être en reste, Obama a clamé pour sa part que le Romney du débat n'est pas le vrai Romney. Trop peu, trop tard.

D'ici quelques jours, sondages aidant, on devrait savoir dans quelle proportion le républicain a convaincu les indécis. On devrait surtout savoir s'il est parvenu à gommer, en tout ou en partie, les gains réalisés récemment par Obama dans les États clés, et notamment celui de l'Ohio. En attendant, il faut s'attendre et espérer que les démocrates et le premier d'entre eux vont peaufiner leur angle d'attaque en vue du débat portant sur les relations internationales et la sécurité nationale. D'autant que sur ces fronts, Romney présente un profil plus guerrier, pour l'instant du moins, que Bush fils.

En effet, il faut savoir et souligner que comme conseiller en relations internationales, il a choisi le faucon d'entre les faucons de l'équipe Bush, soit John Bolton en personne. Il a jeté son dévolu sur une personnalité qui, à l'instar de l'ex-président Dick Cheney, est militant de l'Amérique impériale. En clair, un opposant d'un monde multipolaire. Outre Bolton, les conseillers de Romney en ces affaires forment une équipe plus dure, plus belliciste, que celle rassemblée par Bush. C'est dire. En un mot, Obama est condamné au sursaut. Et un vif!

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 &gt; FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
 Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU  
 Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE  
 Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN  
 Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON  
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
 Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



REPRISE



SERGE TRUFFAUT

## L E T T R E S

## Quand faut-il libérer Omar Khadr?

Depuis le retour d'Omar Khadr au Canada, un débat s'engage: doit-il être libéré rapidement ou purger la totalité ou du moins une partie substantielle de sa peine? Ceux qui prônent une libération rapide font valoir, à juste titre, que le gouvernement canadien s'est trop trainé les pieds pour rapatrier Omar Khadr, alors que les ressortissants des pays occidentaux ont tous été ramenés dans leur pays d'origine. Omar Khadr n'avait que 15 ans au moment où il a présumément tué un soldat américain et était embrigadé par sa famille dans le mouvement terroriste. Il était manifestement un enfant-soldat. Il n'aurait jamais dû aller en prison! Par conséquent, libérons-le au plus vite! disent certains commentateurs.

Cette proposition ne tient pas compte du fait que pendant les tergiversations du gouvernement canadien, l'enfant-soldat s'est transformé en adulte dont on ignore l'identité. Durant ces 11 années passées en prison, il a été privé de ses proches et de la compagnie de ses pairs. Il a subi l'intimidation et possiblement la torture, puis un procès dont la légitimité demeure douteuse. Ces années, cruciales dans la construction de la personnalité, ont sans doute laissé des cicatrices. Omar Khadr d'aujourd'hui, qui est-il? Quelles sont ses intentions envers le Canada en dehors d'un désir de poursuivre le gouvernement? Quel est son état physique et surtout mental? Comment entend-il s'insérer dans la société canadienne?

Avant d'ouvrir la porte de la prison, une évaluation psychosociale s'avère primordiale. C'est la responsabilité des autorités canadiennes de permettre à Omar Khadr de réintégrer la société seulement lorsque ce retour pourra s'accomplir dans le respect de la sécurité de l'ex-enfant-soldat et de la collectivité. Il faut essayer de réparer les pots cassés sans politiser cette affaire.

Jana Havrankova  
 Saint-Lambert, le 3 octobre 2012

## Des geignards inépuisables

Si vous croyez que le hockey est notre sport national, j'ai des nouvelles pour vous. Le véritable sport favori des citoyens est sans contredit la critique. Rappelez-vous la levée de boucliers lorsqu'on avait choisi la région de Trois-Rivières pour installer la centrale Gentilly-2. On n'en voulait tout simplement pas. C'était perçu comme une maladie de peau sur une reine de beauté. Maintenant, on ne veut plus s'en séparer. Les groupes contestataires se mobilisent, ces jours-ci, pour la sauvegarde de cette même centrale.

Ce n'est pas tout! Parlant de critique, des citoyens de la côte de Beaufort s'élèvent contre le bruit et le passage des camions dans leur voisinage pour la construction d'un parc d'éoliennes. Encore une fois, on ne voit que le côté négatif. Les citoyens oublient de parler des emplois créés et des opportunités de carrières.

Pour terminer, combien de gens, les bras croisés en peine d'eux-mêmes, critiquent la construction de l'immeuble Jules-Dallaire à Sainte-Foy? Pour tant ce projet est merveil-

leux. Oui, le hockey est très loin derrière la critique grâce aux geignards professionnels.

Michel Beaumont  
 Québec, le 4 octobre 2012

## Qui improvise au juste?

L'opposition libérale accuse le Parti québécois d'improvisation. Mais comment appelle-t-on le fait d'engager 900 millions de dollars dans la réfection de la centrale nucléaire Gentilly-2 avant même que le rapport d'Hydro-Québec sur le sujet soit remis?

Son p.-d.g., Thierry Vandal, affirme que le gouvernement libéral connaissait depuis avant cet été la teneur dudit rapport, qui s'avère en définitive défavorable à la réfection. Celui-ci savait donc, avant même les élections, que la réfection serait un gouffre financier. Comme le Parti libéral ne voulait pas perdre ses circonscriptions en Mauricie, il n'a rien laissé filtrer.

Juste avant de laisser son portefeuille aux Finances, le libéral Raymond Bachand a dit qu'il y aurait un trou de 800 millions dans le budget. Si les libéraux n'avaient pas consenti en pure perte 900 millions dans Gentilly-2, il n'y aurait pas de trou; nous aurions au contraire un excédent de 100 millions. Certes, fermer la centrale à compter de janvier coûtera de l'argent, mais seulement 1,8 milliard jusqu'en 2062, alors que la réfection en aurait coûté 4,3 de janvier 2014 à septembre 2016.

Sylvio Le Blanc  
 Montréal, le 4 octobre 2012

## L I B R E O P I N I O N

PATIENTES ATTEINTES DU CANCER

## Des factures très élevées pour des malades

STEVE MORGAN

Expert-conseil chez EvidenceNetwork.ca et professeur agrégé et directeur associé au Center for Health Services and Policy Research à l'Université de la Colombie-Britannique

À l'instar de nombreuses familles, la mienne a été touchée par le cancer. Récemment, cet été, une cruelle coïncidence a voulu que ma mère et ma belle-mère reçoivent toutes deux un diagnostic de cancer. Ma mère a été relativement chanceuse dans ses pronostics, tant sur le plan clinique que sur le plan financier.

Comme c'est le cas pour bien des personnes qui en viennent à y faire appel, le système canadien a bien répondu aux besoins de ma mère quand elle est tombée malade. Bien sûr, certains aspects des soins qu'elle a reçus pourraient et devraient être améliorés. Mais en général, elle a bénéficié de soins de qualité, fournis en temps opportun.

En raison de la nature des services reçus — une combinaison de soins médicaux, de tests diagnostiques et de chirurgie —, pratiquement tous les coûts des soins dont ma mère a eu besoin ont été couverts par l'«assurance maladie» telle que nous la connaissons. Elle n'a pas eu à subir de perte financière importante en plus de vivre l'expérience déjà stressante que représente un diagnostic de cancer.

Ma belle-mère n'a pas eu autant de chance. En raison du type de cancer dont elle est atteinte, ma belle-mère doit subir des traitements

beaucoup plus longs. Si elle jouit du soutien d'une famille dévouée, elle ne bénéficie toutefois pas du soutien plein et entier de l'assurance maladie. Cela s'explique par le fait que le régime canadien d'assurance maladie ne couvre que les coûts liés aux services médicaux, hospitaliers et diagnostiques médicalement nécessaires.

Comme cela se produit de plus en plus couramment, ma belle-mère recevra la plupart de ses soins à la maison. Ainsi, tandis que notre système d'assurance maladie couvre les interventions chirurgicales qu'elle doit subir, ainsi que les tests et la chimiothérapie administrée dans le cadre hospitalier, ma belle-mère devra payer de sa poche la plus grande partie des médicaments sur ordonnance dont elle aura besoin pour guérir de son cancer.

Et elle n'est pas la seule dans cette situation. Les patientes atteintes de cancer ont souvent besoin de médicaments sur ordonnance lorsqu'elles quittent l'hôpital. Ces médicaments permettent de réduire la nausée et de soulager la douleur et, dans certains cas, constituent un agent actif du traitement de chimiothérapie. L'inconvénient, c'est que l'assurance maladie ne couvre que les médicaments administrés à l'hôpital, comme si aucun médicament sur ordonnance utilisé à l'extérieur de l'hôpital ne pouvait être considéré comme étant véritablement médicalement nécessaire.

Pour les patientes atteintes de cancer, les factures de médicaments peuvent atteindre des montants élevés. Dans certains cas, des mil-

liers de dollars y sont consacrés chaque mois, ce qui exerce sur les familles une importante pression financière qui vient s'ajouter à l'énorme fardeau émotionnel avec lequel elles sont déjà aux prises.

Il existe bien sûr ça et là divers programmes publics d'assurance médicaments offerts par les gouvernements provinciaux. [...]

Malheureusement, trop peu de Canadiens sont conscients du fait qu'ils disposent d'une couverture très limitée pour les médicaments sur ordonnance, en supposant qu'ils en aient une. Et trop d'entre eux ne découvrent cette réalité que lorsqu'ils tombent malades. Ils se retrouvent alors aux prises avec un fardeau financier considérable ou, pire, devant d'importantes obstacles qui les empêchent d'avoir accès aux soins de santé dont ils ont besoin.

## Système d'assurance universelle

La solution adoptée par la plupart des pays a été l'institution d'un système d'assurance universelle couvrant les médicaments sur ordonnance. Dans le contexte canadien, la meilleure façon d'atteindre cet objectif serait d'élargir la portée du régime d'assurance maladie afin de couvrir les produits pharmaceutiques médicalement nécessaires.

Il faudrait instituer des limites pour s'assurer que seuls les médicaments dont la valeur a été éprouvée sont couverts. Et le système devrait optimiser son pouvoir d'achat de manière à ob-

tenir de bas prix, comme le font tous les hôpitaux du Canada pour les médicaments qu'ils administrent aux patients. Un tel système ferait en sorte que tous et toutes pourraient obtenir les médicaments dont ils ont réellement besoin, au moment et à l'endroit où ils en ont besoin. La population canadienne ne devrait pas exiger moins que cela.

Ainsi, la prochaine fois que des organismes caritatifs de lutte contre le cancer feront du lobbying auprès du gouvernement ou que les Canadiennes et les Canadiens décideront de marcher, de courir ou de rouler à bicyclette dans le cadre d'un événement de collecte de fonds voué à la lutte contre le cancer, j'espère qu'ils songeront à plaider en faveur des patients autant qu'à pousser pour la découverte d'un remède. Je suis persuadé que nous sortirions dans les rues pour protester si nos hôpitaux se mettaient à exiger des milliers de dollars à leurs patients pour leurs chirurgies contre le cancer. Alors, pourquoi ne pas protester contre ces frais qui sont imposés aux patients chaque fois qu'ils doivent exécuter une ordonnance à l'extérieur du cadre hospitalier?

L'endroit où les soins sont obtenus ne devrait avoir aucune importance. Franchement, les patients atteints de cancer ne devraient-ils pas tous avoir accès à des médicaments essentiels sans se voir accablés par des difficultés financières en plus de devoir faire face à la maladie?

JOURNÉE MONDIALE DES ENSEIGNANTS

# Enseigner : faire œuvre d'humanisation

ÉRIC CORNELLIÉ

Enseignant au primaire

«... Je ressentais profondément la vulnérabilité, la fragilité de l'enfance en ce monde, et que c'est pourtant sur ces frères épaulés que nous faisons porter le poids de nos espoirs déçus et de nos éternels recommandements.»

— Gabrielle Roy, *Ces enfants de ma vie*, Stanké, 1977

**I**l est 15h25. À l'exception de ceux qui sont inscrits à un cours de cirque et qui s'activent au gymnase, les élèves viennent de quitter l'école. Je suis assis à mon bureau dans ma classe et je regarde par les fenêtres; la vue est magnifique. Mes fenêtres donnent sur des montagnes couvertes d'arbres et, à cette époque-ci de l'année, le coloris du paysage est proprement miraculeux.

Les fins de journée d'école ont toujours été pour moi un moment de recueillement. Prendre quelques minutes pour repasser en moi-même le déroulement de la journée et tenter, autant que faire se peut, d'en tirer des observations utiles sur les complexités de l'âme enfantine et sur notre difficulté à la saisir m'est toujours apparu comme étant un exercice nécessaire pour la suite des choses.

Je ne suis pas de ceux qui se contentent sans rechigner des catégorisations d'élèves ou

des explications sociologiques ou psychologiques toutes faites qui circulent un peu trop à mon goût dans les milieux scolaires. Par exemple, qualifier de kinesthésique un enfant incapable d'arrêter de bouger ou de dyslexique un autre ayant des difficultés de lecture n'explique en rien l'origine et les raisons profondes de ces problèmes.

À mon avis, ce qui fait que de nombreux enseignants et enseignantes en sont arrivés à se contenter de telles réponses, pourtant insignifiantes, c'est que, depuis quelques années, les patrons de l'éducation (le ministère, les commissions scolaires et les directeurs d'établissement) errent dangereusement en leur imposant un mode de fonctionnement et d'évaluation appelé la gestion axée sur les résultats.

## Cibles de réussite

Cette nouvelle philosophie gestionnaire consiste à fixer des cibles chiffrées de réussite à chaque enseignant. Par exemple, mon patron peut me demander d'augmenter le taux de réussite de mes élèves de 2% pour une année. Et la qualité de mon travail sera alors jugée sur ma capacité à atteindre ces résultats. Dans le cas où je n'y arrive pas, je dois trouver et expliquer les raisons de mon échec. Je vous fais grâce des méthodes pour le moins aléatoires qui servent à mesurer ce taux de réussite. Mais ce qui est profondément affligeant dans cette approche, c'est que les rencontres pédagogiques entre les enseignants et les directions d'école tournent presque uniquement autour

de l'observation et de l'interprétation de tableaux de chiffres censés témoigner de la valeur et de l'efficacité de l'enseignement.

Kafka n'est pas loin. Et quand, il y a deux ans, le directeur de mon école a imposé à notre conseil d'établissement, sous la menace de se retrouver en situation d'illégalité dans le cas d'un refus, cette gestion axée sur les résultats accompagnée de cibles chiffrées, je me suis obligé à relire *Le procès de Kafka*; et j'en ai saisi alors toute la triste actualité.

## Sournoises offensives

J'ai cependant toujours cru et je crois encore que ce qui fait l'honneur de l'homme, c'est son inaliénable capacité à s'opposer et à résister à tout ce qui le déshumanise. Et je suis de plus en plus convaincu que les enseignants forment une des premières lignes de cette résistance aux offensives de déshumanisation tous azimuts qui menacent les sociétés comme la nôtre en voie de marchandisation mondialisée.

Ces offensives déshumanisantes sont sournoises, car elles s'avancent vers nous sous les apparences d'une rationalité sans faille: l'efficacité, la performance, la compétitivité, etc. Prétendre s'y opposer fait de vous un rêveur qui ne comprend rien à la nécessité pour tout un chacun de sauver sa peau en se mettant au service d'une économie efficiente permettant aux meilleurs de tirer leur épingle du jeu.

Pourtant, des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent contre une telle vision des choses. Ces voix proclament qu'un autre

monde est possible, que l'être humain est doué d'une vie propre qui vaut par elle-même. Il n'est pas qu'une ressource humaine dont on peut jauger la valeur selon sa rentabilité économique. Agir ainsi, se serait nier son humanité; et qui amoindrirait l'humanité, ne serait-ce qu'en un seul homme, en ternit l'image en tous les hommes.

## Visage de notre humanité

Un des grands penseurs de notre époque, le politologue et économiste Riccardo Petrella, a fort bellement dit qu'il est devenu urgent de «donner comme objectif prioritaire au système scolaire d'apprendre à savoir dire bonjour à l'autre».

Apprendre à dire bonjour à l'autre, ce serait mettre de côté la compétition, qui s'inscrit dans une logique de guerre exigeant des gagnants et des perdants, pour enseigner plutôt la coopération, qui est reconnaissance de l'existence de l'autre et des riches complémentarités qui résultent de nos différences et de nos ressemblances. Apprendre à dire bonjour à l'autre, ce serait reconnaître pleinement le caractère sacré de toute vie humaine et de la biosphère qui la rend possible en cessant d'exploiter d'une manière éhontée les richesses de ce monde pour plutôt s'en faire les gardiens enfin devenus responsables.

En cette Journée mondiale des enseignants et des enseignantes, je voudrais saluer d'un grand geste ces femmes et ces hommes qui, à temps et à contretemps, luttent au quotidien auprès des enfants du monde entier pour que ne s'efface point le visage de notre humanité.



ANP MARCO DE SWART AGENCE FRANCE-PRESSE

Des femmes enceintes posent pour un photographe. La notion du choix dans le domaine de la santé reproductive dépasse la question de l'avortement. C'est choisir d'avoir des enfants — ou pas. Choisir quand on les a, et choisir les conditions dans lesquelles on va les élever si on décide d'en avoir.

## AVORTEMENT

# Pour le libre-choix et la justice sociale

MAGALY PIROTTE  
SOPHIE DE CORDES

Respectivement chargée de projets et coordonnatrice générale à la Fédération du Québec pour le planning des naissances (FQPN)

**A**vec le vote à la Chambre des communes sur la motion M-312, qui visait la création d'un comité chargé d'examiner le statut juridique du fœtus, la question de l'avortement est revenue une nouvelle fois sur la place publique. La reconnaissance de l'existence légale et juridique du fœtus aurait ouvert la porte à la criminalisation de l'avortement, à l'interdiction de certains contraceptifs et à une surveillance accrue des comportements des femmes enceintes. Bref, cela aurait instauré un contrôle de l'État sur le corps des femmes.

On peut donc se réjouir du rejet de cette motion. Mais l'inquiétude est aussi de mise quant au nombre de députés (91) qui ont voté pour cette énième tentative de rouvrir le débat sur l'avortement. Et parmi ceux-ci, nulle autre que la ministre de la Condition féminine! La prise de position de Rona Ambrose lui vaut d'ailleurs une campagne de la part

des groupes de femmes réclamant sa démission.

Le moment est propice, alors que les braises de ce débat sont encore chaudes, pour réaffirmer l'importance fondamentale du libre-choix des femmes par rapport à leur corps, leur sexualité et leur maternité.

La notion du choix dans le domaine de la santé reproductive dépasse la question de l'avortement. C'est choisir d'avoir des enfants — ou pas. Choisir quand on les a, et choisir les conditions dans lesquelles on va les élever si on décide d'en avoir. Cela implique d'être informée, d'avoir des options, de pouvoir les considérer, puis de prendre des décisions en toute connaissance de cause.

Ce qui sous-entend, bien sûr, d'avoir accès à une éducation sexuelle, à des moyens de contraception adaptés et à des mesures d'urgence gratuites et sécuritaires en cas d'échec de la contraception.

## Avoir les moyens de choisir

Mais cela sous-entend aussi et surtout plus de justice sociale. Car si le choix de la non-maternité est un choix complexe, profondément personnel, il est aussi étroitement imbriqué avec notre contexte social

et nos conditions de vie. Pour faire un choix, il faut avoir les moyens de le faire, et plusieurs options envisageables.

Or, pour beaucoup de femmes, il n'y a pas ou peu d'options, que ce soit en raison du statut économique, de l'éloignement en région, de la situation de handicap, du statut migratoire... Tandis que dans certaines régions du Canada les femmes revendiquent un meilleur accès à l'avortement, d'autres, étant considérées socialement comme inaptes à avoir des enfants, revendiquent le droit de mettre au monde et d'élever des enfants.

Certains segments de la population sont soumis à des taux disproportionnés de stérilisation, à l'usage de méthodes de contraception invasives ou au retrait des enfants à la naissance (femmes en situation de handicap, autochtones...). Preuve que malgré tout le travail réalisé en promotion de la santé reproductive et en défense des droits reproductifs, certains groupes de femmes n'ont pas le même accès ni les mêmes droits en la matière.

## Combat pour l'égalité

La lutte pour le droit des femmes à disposer de leur corps est intimement liée aux

luttés pour l'équité, la justice sociale et pour l'élimination de toute forme de discrimination. C'est dans ce contexte que la Fédération du Québec pour le planning des naissances, et de nombreux autres groupes féministes dans la province, travaille pour construire un mouvement pour la justice reproductive, un mouvement inclusif qui tient compte de la diversité des réalités et met de l'avant la notion du choix, quel qu'il soit, sans jugement ni contrainte.

À l'échelle du Canada, une multitude de militantes et militants et d'organisations sont en train de mettre sur pied la première journée canadienne d'action pour la justice reproductive, qui aura lieu le 20 octobre.

Le mouvement pour la justice reproductive, c'est un combat pour l'égalité, puisque sans la possibilité de retarder, d'espacer, de prévenir ou de mettre fin à une grossesse, les femmes et les filles ne peuvent planifier leur vie. C'est un combat contre le racisme, la pauvreté, la violence, la discrimination et le manque de places en garderies qui compromettent la maternité de celles qui le désirent.

C'est un combat pour la vie, la meilleure possible, pour toutes et tous.

PHILIPPE COUILLARD

# L'art de leurrer la population

HÉLÈNE LECLÈRE

Médecin enseignante retraitée, Maria

**M**onsieur Couillard revient avec sa façon de rassurer tout le monde: il sait, il affirme, il n'a aucun doute. Un père rassurant, en somme. Il faut savoir se méfier des communicateurs dont la prestance naturelle, donc de l'image, influence notre perception et notre compréhension du contenu. Ils nous font, momentanément, penser comme eux.

Monsieur Couillard est de cette mouture. Pourtant, quand il aborde des sujets qui me sont familiers, je perçois ses subtils dérapages. Ainsi, lorsqu'il parle de la place du privé dans le système de santé, fleuron du Québec, il insiste beaucoup sur le fait que la rémunération des professionnels doit provenir d'une seule source: la Régie de l'assurance maladie du Québec. Le grand public y voit deux éléments bien rassurants: une tarification unique des actes et un accès égalitaire aux services. Pourtant, c'est faux, car pour que l'introduction du privé respecte les valeurs de notre système de santé, il faut que les établissements privés soient rattachés au système public et que la gestion des listes d'attente soit unique. J'insiste: que la gestion des listes d'attente soit unique pour un accès équitable.

## Réalité tordue

De plus, pour un «expert» en système de santé, s'appuyer sur les «qualités du système français», système à deux vitesses, montre son aptitude à tordre une réalité au profit de sa cause. D'abord, il parle rarement du déficit incontrôlable de la Sécurité sociale française, mais allons à l'essentiel. Le système français se caractérise par une surprescription et

une surutilisation des actes et des techniques, excès que vous avez du mal à imaginer. Je connais de l'intérieur le système français, dans lequel j'ai fait mes études, et je demeure assez branchée sur son fonctionnement actuel, car je suis fréquemment sollicitée par les miens pour divers avis. Il ne parle pas de ces excès, pourtant la marque de la privatisation des services.

Il est aussi intéressant de voir que la partie privée du système français se concentre sur les bureaux de première ligne, les cliniques chirurgicales centrées sur la chirurgie élective, les centres d'imagerie et les laboratoires et plus récemment, les cliniques spécialisées. Autant dire que le privé occupe le terrain des actes payants, prévisibles, planifiables. La crème, quoi!

## Les défenseurs du public

La partie publique du système doit faire «le reste» (entre autres, les services d'urgence, la traumatologie, la médecine difficile et à long terme), et c'est ce reste qui est le défi d'un système de santé. Vous remarquerez que chez nous, les témoins de l'introduction du privé dans notre système sont surtout des spécialistes à techniques. Heureusement, pas tous, tant s'en faut!

On peut le dire autrement: les défenseurs de notre système public sont surtout les médecins de famille, les pédiatres, les gériatres, les internistes et autres spécialistes plus cliniques où le temps consacré à chaque patient joue un rôle central en matière de qualité des soins.

Je frémis à l'idée que les qualités de communicateur exceptionnel du «bon docteur Couillard» pourraient aussi servir à leurrer la population sur bien d'autres dossiers que celui de la santé. Pourtant, sur celui de la santé, c'est déjà beaucoup trop.



LISE PAYETTE

Notre collaboratrice Lise Payette fait exceptionnellement relâche cette semaine. Sa chronique sera de retour dans cette page le vendredi 12 octobre.

## ACTUALITÉS

## VAILLANCOURT

SUIITE DE LA PAGE 1

eurent affirmé que le maire leur avait offert de l'argent comptant pour financer leur campagne électorale, en contravention avec la Loi électorale. M. Vaillancourt a nié les faits. Il a envoyé une mise en demeure aux deux ex-députés, les sommant de se rétracter, mais il a finalement renoncé à les poursuivre en octobre 2011.

Les policiers de l'UPAC s'intéressent à l'ensemble de la carrière de Gilles Vaillancourt, et ils sont prêts à remonter au jour de son assermentation pour comprendre comment fonctionne le présumé stratagème de collusion et de corruption dans l'attribution des contrats. Comme à Montréal, il existe une concentration troublante des contrats à Laval, où un petit groupe de huit entrepreneurs se partage les trois quarts des projets.

Aucune arrestation n'est prévue pour le moment. Il faudra des mois aux enquêteurs pour étudier la documentation saisie, avec l'aide de spécialistes en juricomptabilité. D'autres perquisitions pourraient avoir lieu en lien avec cette enquête d'envergure.

Les policiers de Marteau, le bras armé de l'UPAC, quadrillent le territoire lavallois depuis déjà quelques années. Encore récemment, ils ont rencontré des membres de la communauté d'affaires et de la classe politique afin de mieux

comprendre « l'écosystème » lavallois.

Lors de son témoignage à la commission Charbonneau, l'entrepreneur Lino Zambito a donné un aperçu des pratiques qui auraient cours à Laval. Sans nommer Gilles Vaillancourt, il a fait allusion au fait que que les stratagèmes de corruption et de collusion seraient contrôlés par les élus à Laval, contrairement à Montréal où ce rôle serait joué par la mafia sicilienne.

Robert Bordeleau, qui se présente à la mairie lors des élections de novembre 2013, n'est pas surpris de l'opération menée contre Gilles Vaillancourt. « Je m'en réjouis, en espérant que ça aille beaucoup plus loin », a-t-il dit.

Le chef du Parti au service du citoyen (PSC) souhaite que des accusations criminelles soient portées contre Gilles Vaillancourt et son équipe. « On dénonce depuis des années la malversation dans les contrats, et il y en a de toutes les sortes. Vingt-cinq ans d'administration Vaillancourt sans aucune opposition, on voit ce que ça donne », a dit M. Bordeleau.

« Au lieu de se retirer dans les honneurs, il va se retirer dans le déshonneur », a-t-il ajouté.

## L'homme fort de Laval

Natif de Laval-des-Rapides, Gilles Vaillancourt a été élu maire de Laval en 1989, après avoir siégé 16 ans comme conseiller municipal. Il a été réélu sans interruption au poste de maire lors des cinq scrutins suivants. Depuis 2001, il gouverne sans aucune opposition.

Homme fort de la politique municipale, M. Vaillancourt est l'un des fondateurs de la

Coalition pour le renouvellement des infrastructures, qui préconise des investissements majeurs du gouvernement dans la réfection des routes et des aqueducs. Au sommet de sa gloire, il était suffisamment habile et persuasif pour convaincre la classe politique provinciale qu'elle ne pouvait pas se passer de son appui et de celui des électeurs lavallois, peu importe la formation au pouvoir. En témoignent notamment l'implantation du Cosmodôme à Laval, en 1994, un équipement régional que convoitait Montréal, et le prolongement du métro sur l'île Jésus, au grand dam des Montréalais qui attendent toujours le développement de la ligne bleue vers l'est.

L'étoile de M. Vaillancourt a considérablement pâli sous le poids des allégations de collusion et de malversations qu'il a toujours démenties. Le Devoir a notamment rapporté que le parti du maire, le PRO des Lavallois, avait utilisé près de 3 millions en fonds publics pour des activités partisanes, sous prétexte qu'il s'agissait de dépenses en recherche et secrétariat admissibles en vertu de la Loi électorale.

D'autres médias ont aussi rapporté l'existence d'appels d'offres dirigés, écrits d'une manière tellement étroite qu'un seul soumissionnaire pouvait se qualifier. C'est ainsi que la firme d'avocats Dunton Rainville a remporté cinq contrats pour la gestion des ressources humaines depuis 1999, en étant le seul soumissionnaire en lice à tout coup.

Le Devoir

## BENHABIB

SUIITE DE LA PAGE 1

« La liberté de conscience, c'est le fait de pouvoir épouser une conviction, mais c'est aussi d'avoir la possibilité de s'en défaire »

compte aussi le président italien Giorgio Napolitano (qui s'était opposé au Vatican et au gouvernement de Silvio Berlusconi afin de permettre le débranchement d'une femme se trouvant dans un coma végétatif depuis 17 ans) ou encore Naser Khader, un politicien danois qui a fondé le Mouvement des musulmans modérés et qui a milité pour l'interdiction complète de la burqa dans son pays.

« Ce qui vient me chercher, c'est que c'est une famille d'idées qui croit que le lien social doit être bâti d'abord et avant tout sur la citoyenneté, et qui croit à l'idéal universel, c'est-à-dire que quel que soit l'endroit où on vit, les aspirations des personnes sont les mêmes, soient celles de la justice fondamentale et de l'égalité. Et la laïcité, c'est de rendre possibles cette égalité et cette justice », explique M<sup>me</sup> Benhabib.

M<sup>me</sup> Benhabib a su en juin qu'elle allait recevoir ce prix, soit avant qu'elle annonce sa candidature à l'élection dans Trois-Rivières pour le Parti québécois. Elle a finalement perdu cette élection par 1001 voix.

M<sup>me</sup> Benhabib poursuit sans relâche son combat pour que le Québec se déclare un jour un État complètement laïque. « Je suis extrêmement gênée quand on parle de liberté religieuse. Je préfère le concept de liberté de conscience parce qu'il est beaucoup plus inclusif et il traduit la diversité d'options qui existent et les légitime. Ceux qui n'ont pas d'option religieuse existent aussi », dit-elle.

Pour elle, les accommodements religieux sont dangereux, car ils ont tendance à avaliser les interprétations les plus intégristes d'une religion parce que ce sont ceux qui ont la lecture la plus rigide de leur culte qui ont tendance à exiger des accommodements. « Quand on demande à l'État d'arbitrer la religion, il est forcé de valider des interprétations intégristes des religions. Donc c'est un piège de se poser en arbitre. On légitime des interprétations intégristes, et c'est là que la dérive commence parce que la prime est donnée aux intégristes, pas aux modérés. [...] On demande à l'État de plier, de mettre le genou par terre pour accommoder des conceptions, disons-le franchement, qui sont à des années-lumière de ce qu'on est devenu et de ce qu'on incarne, ne serait-ce que par rapport à l'égalité des hommes et des femmes. On est dans une contradiction importante. » Selon elle, c'est au dogme de faire preuve de flexibilité, pas à l'État.

Sans relâche, Djemila Benhabib revient sur le port du voile islamique et ce qu'il peut représenter d'oppression pour les jeunes filles. Le permettre à l'école, dit-elle, c'est de donner l'option à papa, mononcle, frère et d'imposer son port à la fille, nièce ou sœur. « La liberté de conscience, c'est le fait de pouvoir épouser une conviction, mais c'est aussi d'avoir la possibilité de s'en défaire. [...] L'État et l'école n'ont pas à être la continuité du fonctionnement familial. L'école doit émanciper les élèves, les préparer à la citoyenneté et à la liberté. On ne peut pas en même temps valider une option religieuse et en même temps faire la promotion de l'égalité. Il y a une limite à être schizophrène. »

Elle cite les cas extrêmes des filles Shafia ou encore d'Aqsa Parvez, des jeunes femmes tuées par leur famille parce qu'elles refusaient notamment de porter le voile. « Ce sont des femmes qui voulaient vivre librement et elles se sont heurtées à des parents qui ne le souhaitaient pas. Nous, en tant que société, qui doit-on encourager? C'est la question éthique à laquelle on doit répondre. Moi, j'ai choisi mon camp sans état d'âme. »

N'y a-t-il pas un risque d'isoler encore davantage ces communautés en interdisant le voile à l'école, par exemple qu'elles se replient sur des écoles confessionnelles privées? L'essayiste ne le croit pas. La France, rappelle-t-elle, a interdit le port de symboles religieux ostentatoires dans les écoles publiques en 2004 et pourtant, très peu de jeunes ont quitté l'école publique. « Il y a plus d'écoles privées religieuses au Royaume-Uni qu'en France », dit-elle, malgré le fait qu'il y a presque trois fois plus de musulmans en France que chez son voisin outre-Manche.

L'obtention de ce prix touche Djemila Benhabib d'autant plus qu'il prouve à quel point le débat sur les accommodements religieux n'est pas propre au Québec. « Ça nous dit que ce qui se passe au Québec intéresse les autres, dit-elle, et que le débat au Québec est important dans le monde. Peut-être qu'il y a quelque chose de singulier, d'intelligent, de créatif qui est en train d'éclorre ici. L'expérience québécoise que j'incarne, je vais la faire connaître à l'étranger. » C'est le rôle qu'elle se donne avec son prix en poche.

Le Devoir

## TURQUIE

SUIITE DE LA PAGE 1

notamment visé le secteur de Rasm al-Ghazal, près de Tall al-Abyad, a entraîné la mort de « plusieurs soldats syriens », selon l'Observatoire syrien des droits de l'Homme (OSDH).

Comme la veille, l'incident d'Akçakale, le plus grave survenu entre les deux pays depuis la destruction d'un avion de chasse turc par la Syrie en juin, a été fermement condamné par les alliés de la Turquie, qui ont affiché une solidarité sans faille avec ce pays membre de l'OTAN.

Le Conseil de sécurité a publié jeudi soir, après de longues tractations entre les pays occidentaux et la Russie, une déclaration dénonçant le bombardement du village turc et appelant les deux pays voisins à la retenue. L'organe de l'ONU a « condamné dans les termes les plus fermes les tirs d'obus par les forces armées syriennes » contre le village turc. Les 15 pays membres « demandent au gouvernement syrien de respecter totalement la souveraineté et l'intégrité territoriale de ses voisins » et ils « appellent à la retenue ». Sur ce dernier point, l'ambassadeur du Guatemala, Gert Rosenthal — qui préside le Conseil en octobre —, a précisé qu'il s'agissait d'une demande « adressée aux deux [États] ». « Cet incident illustre le grave impact que la crise en Syrie a sur la sécurité de ses voisins et sur la stabilité et la paix dans la région », conclut le texte adopté par les membres.

Selon des diplomates, le Conseil devrait adopter aussi vendredi matin une déclaration dénonçant des attentats commis à Alep mercredi, qui ont fait au moins 48 morts, en majorité des militaires. Cette condamnation, réclamée par Damas, a facilité un compromis après des heures de tractations avec la Russie, alliée du régime de Bachar al-Assad.

Pendant toute la journée, la Russie s'est ef-



AGENCE FRANCE-PRESSE

Une habitante d'Akçakale, en Turquie, pleure ses compatriotes tués mercredi par les forces syriennes.

forcée d'édulcorer la réaction du Conseil de sécurité pour protéger son allié syrien, selon des diplomates occidentaux. Un premier texte, rejeté par Moscou, qualifiait les tirs syriens de « grave menace pour la paix et la sécurité internationales ». La Russie — comme la Chine — a opposé son veto au Conseil à trois résolutions occidentales visant à sanctionner Damas depuis le début de la crise syrienne en mars 2011.

Le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, s'est dit « inquiet de l'escalade des ten-

sions » à la frontière entre les deux voisins, les appelant à « faire preuve du maximum de retenue ». Il a vu dans les échanges de tirs depuis mercredi par-dessus la frontière commune l'illustration du risque que le conflit qui ravage la Syrie depuis près de 19 mois se propage à toute la région.

La Turquie avait saisi mercredi soir le Conseil après les tirs syriens, lui demandant de « prendre les mesures nécessaires pour mettre un terme à de tels actes d'agression ».

En plus de présenter des condoléances à Ankara, Damas a annoncé l'ouverture d'une enquête sur l'origine des tirs. La Syrie « ne cherche pas l'escalade avec ses voisins, y compris la Turquie », a affirmé l'ambassadeur syrien à l'ONU, Bachar Jaafari. « En cas d'incident frontalier entre deux États, les gouvernements doivent agir de manière sage, rationnelle et responsable. » Mais interrogé sur d'éventuelles excuses syriennes — évoquées par Ankara —, il s'est borné à répondre que l'enquête « n'était pas encore terminée ».

## Appels à la retenue

La représentante de l'UE pour les Affaires étrangères, Catherine Ashton, a « fermement » condamné les tirs syriens, tout en appelant « toutes les parties à faire preuve de retenue ».

Le ministre russe des Affaires étrangères, Sergueï Lavrov, a appelé Damas à reconnaître que le bombardement en Turquie était un « incident tragique ». Autre allié du régime syrien, l'Iran a appelé par la voix de son ministre adjoint des Affaires étrangères, Hossein Amir Abolmohsen, à la retenue et à « enquêter sur l'incident ».

À Istanbul, une manifestation d'opposants à une guerre avec la Syrie a rassemblé plusieurs centaines de sympathisants de partis de gauche accusant le gouvernement de vouloir livrer une « guerre impérialiste » à la Syrie.

D'après l'Agence France-Presse  
Le Devoir

## BOND

SUIITE DE LA PAGE 1

sonnage, cette décision n'est pas sans créer une certaine controverse. Lorsque *Dr No* prend l'affiche, la critique formule pour sa part certaines réserves quant au registre de la vedette. Le public, lui, est conquis. Sans doute la vision d'Ursula Andress regagnant la plage en maillot deux-pièces, une image devenue mythique, a-t-elle son rôle à jouer dans cet engouement.

## Le macho suave

Rapidement, la série est lancée : en 1963 paraît *Bons baisers de Russie* ; en 1964, *Goldfinger* ; en 1965, *Thunderball* ; puis en 1967, *On ne vit que deux fois*. À l'heure où le mouvement féministe entre dans une seconde phase très active, avec notamment la publication de l'essai *La femme mystifiée*, de Betty Friedan, le James Bond éminemment macho de Sean Connery croît paradoxalement en popularité.

Or l'acteur, qui transpire la testostérone par tous ses pores, se sent prisonnier de sa cage dorée et, concurrentement aux James Bond, il tourne pour Hitchcock (*Pas de printemps pour Marnie*) et Lumet (*La colline des hommes perdus*). En 1968, Connery refuse de jouer dans *Au service secret de Sa Majesté*, qui sort l'année suivante avec l'acteur australien George Lazenby en 007. Inconnu au moment d'accepter le rôle, Lazenby retourne à l'anonymat en quittant à son tour la production. En 1971, Sean Connery est de retour dans *Les diamants sont éternels*.

## Le macho nonchalant

Avec son côté dandy, Roger Moore apporte un surcroît de légèreté à la série entre 1973 et 1985. *Vivre et laisser mourir*, *L'homme au pistolet d'or*, *L'espion qui m'aimait*, *Moonraker*, *Rien que pour vos yeux*, *Octopussy* (un titre vertement critiqué) et *Dangerusement votre* versent de plus en plus dans le kitsch. Des années plus tard, Mike Myers s'inspire de cette période pour créer Austin Powers, espion à gogo s'il en est. À noter qu'à la suite d'une querelle concernant les droits d'adaptation, Sean Connery effectue un second retour dans *Jamais plus jamais*, produit en 1983 par un studio concurrent.

## Le macho incolore et le macho débonnaire

Avec ou sans Connery, rien n'y fait : le public se désintéresse de James Bond et de la guerre froide. Arrivé alors que le communisme s'esouffle, le Britannique Timothy Dalton prend le relais en 1987 dans *Tuer n'est pas jouer*. Deux ans plus tard, l'aventure prend fin, alors que s'écroule le mur de Berlin : *Permis de tuer* n'a pas su renouveler le succès d'antan.

Après un hiatus de six ans, 007 reprend du service sous les traits du comédien irlandais Pierce Brosnan. Le physique est celui de Connery, mais l'attitude, celle de Moore. *GoldenEye*, *Demain ne meurt jamais*, *Le monde ne suffit pas* et *Meurs un autre jour* rapportent gros, mais décroissent en qualité. Avec notamment une voiture invisible, un rayon solaire dévastateur et une physicienne nucléaire en minishorts, la menace kitsch plane de nouveau.

En coulisse, la fille d'Albert Broccoli, Barbara, reprend les rênes de la production. Devant la caméra, une femme est désormais à la tête des services secrets britanniques. Entre

en scène Judy Dench dans le rôle de M.

## Le macho brisé

Entre 2002 et 2005, silence radio. Puis on annonce le retour de James Bond. Qui enfilera le plus célèbre des smoking? Daniel Craig, un acteur anglais, emporte l'adhésion dès les premières minutes de *Casino Royale*, un film sombre et désabusé baignant dans un romantisme délétère. Voilà le coup de barre dont la série avait tant besoin.

Dire de ce James Bond revu et corrigé qu'il convainc relève de l'euphémisme. Le box-office s'enflamme. *007 Quantum* est moins bien reçu, mais tout aussi payant — près de 600 millions \$US de recettes mondiales chacun. Craig compose un Bond certes dur, mais faillible et sujet au doute. Judy Dench voit quant à elle sa partition gagner en complexité, sa relation avec son agent étant à présent teintée d'une note d'ambiguïté inédite. Une impression confirmée par la bande-annonce de *007 Skyfall*, qui prendra l'affiche le 9 novembre.

## En marge du cinquantenaire

Voyageur notoire, James Bond a parcouru le globe d'un pôle à l'autre. Normal, donc, qu'on le célèbre un peu partout dans le monde : vente aux enchères à Londres, installation au Musée d'art moderne de New York (MoMA) inspirée par *Goldfinger*, exposition des accessoires célèbres à Toronto, nuit consacrée à la musique des films à Los Angeles. À ce chapitre, l'interprétation de la toujours très attendue chanson principale a cette fois été confiée à l'immensément populaire Adele. Un documentaire consacré à Ian Fleming intitulé *Tout ou rien : l'histoire secrète de 007* est également annoncé.

Collaborateur  
Le Devoir

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333

**D**  
Le Devoir sur ledevoir.com

sur Facebook et sur Twitter

## La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541  
Par courriel [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)  
Par télécopieur 514 985-3360

## Publicité

Au téléphone 514 985-3399  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305  
Par télécopieur 514 985-3390

## Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344  
Par courriel [avisdev@ledevoir.com](mailto:avisdev@ledevoir.com)  
Par télécopieur 514 985-3340

## Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322  
Par télécopieur 514 985-3340

## Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Par télécopieur 514 985-5967

## Agenda culturel

Au téléphone 514 985-3346  
Par télécopieur 514 985-3390